
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 15 octobre 2007

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président | (p. 6) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 6) |
| <i>Appel nominal</i> | (p. 6) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 6) |
| <i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 9 juillet et 10 septembre 2007 | (p. 6) |
| <i>Débat</i> sans vote sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) - Territoire de la commune de Décines Charpieu - Projet d'aménagement et de développement durable | (p. 6) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n° 2007-4391) | (p. 6) |
| <i>Intervention</i> de monsieur le vice-président Da Passano relative à la gestion des eaux pluviales | (p. 15) |
| <i>Annexe</i> : Présentation des comptes-rendus annuels aux collectivités pour l'année 2006- Résultats des opérations d'urbanisme -dossier n° 2007-4392- (Intervention de monsieur le vice-président Crimier) | (p. 36) |

Les textes des délibérations n° 2007-4391 à 2007-4480 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 369.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| N° 2007-4391 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 septembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i> | (p. 6) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| N° 2007-4392 <i>Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2006 - Résultat des opérations d'urbanisme : Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), Office public d'aménagement et de construction (Opac) du Rhône, Société d'économie mixte (SEM) Lyon-Confluence, SEM Cité internationale -</i> | (p. 15) |
| N° 2007-4393 <i>Rillieux la Pape - Evolution du village - Prise en compte d'un projet - Extension d'un périmètre d'études existant -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4394 <i>Saint Didier au Mont d'Or - Renoncement à l'acquisition de l'immeuble situé 2, rue du Dôme, à l'angle du chemin du Vieux Bourg et appartenant aux consorts Trias-Badel -</i> | (p. 30) |
| N° 2007-4395 <i>Meyzieu - Renoncement à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 81, rue de la République appartenant à M. et Mme Courvoisy et levée partielle de l'emplacement réservé n° 15 -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4396 <i>Décines Charpieu - Renoncement à l'acquisition d'une propriété située 12, rue Victor Hugo appartenant à MCA Promotion et levée des réserves de voirie -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4397 <i>Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4398 <i>Solaize - Côte de Chanvre - Dévoiement de la rue - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4399 <i>Production de logements sociaux - Programmation 2007 complémentaire - Avenant à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat -</i> | (p. 19) |

| | | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| N° 2007-4400 | <i>Mions - Requalification de la rue Mangetemps, y compris le carrefour Ferrus-Tilleuls et le carrefour Mangetemps-rue du 23 août 1944 - Clôture de la concertation préalable -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4401 | <i>Lyon 5° - Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4402 | <i>Mions - Réaménagement - Quartier Joliot Curie - Composition de la commission composée en jury -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4403 | <i>Caluire et Cuire - Aménagement de la place Jules Ferry - Ligne forte C 1 Part-Dieu-Caluire et Cuire - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 20) |
| N° 2007-4404 | <i>Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale - Gestion sociale et urbaine de proximité - Participation financière au programme Partenariat pour la tranquillité mis en œuvre par l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité (Arradep) -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4405 | <i>Lyon 8° - Quartiers Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4406 | <i>Bron - Quartier Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4407 | <i>Saint Fons - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4408 | <i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Desserte de l'îlot Bourdarias - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4409 | <i>Bron - Quartier du Terraillon - Opération de renouvellement urbain - Relogement et indemnisation de relogement des propriétaires occupants -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4410 | <i>Champagne au Mont d'Or - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de l'Epoux - Achèvement -</i> | (p. 30) |
| N° 2007-4411 | <i>Lyon 3° - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Villette-Paul Bert - Suppression -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4412 | <i>Vénissieux - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 2 - Approbation -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4413 | <i>Rillieux la Pape - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 3 - Approbation -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4414 | <i>Lyon 2° - ZAC Confluence - Projet européen Concerto-Renaissance - Remboursement des frais de mission des agents communautaires concernés -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4415 | <i>Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Berliet - Approbation du dossier de création modificatif et du dossier de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics et du bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur -</i> | (p. 21) |
| N° 2007-4416 | <i>Vénissieux - ZAC de Venissy - Approbation du dossier de création modificatif -</i> | (p. 32) |
| N° 2007-4417 | <i>Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône -</i> | (p. 32) |
| N° 2007-4418 | <i>Caluire et Cuire - Grande rue de Saint Clair - Réévaluation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i> | (p. 32) |
| N° 2007-4419 | <i>Vaulx en Velin - Boulevard urbain "est" - Section Vaulx en Velin - Etudes acoustiques - Protocole transactionnel avec la société Arcadis -</i> | (p. 32) |
| N° 2007-4420 | <i>Vaulx en Velin - Aménagement des voiries du PAE Tase - Lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre (appel d'offres ouvert) - Composition de la commission composée en jury -</i> | (p. 32) |
| N° 2007-4421 | <i>Saint Fons - Création d'une voie nouvelle n° 14 - Opération n° 0386 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 22) |
| N° 2007-4422 | <i>Chassieu - Réalisation d'une aire de stationnement provisoire - Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale -</i> | (p. 31) |
| N° 2007-4423 | <i>Givors, Grigny - Diagnostic des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2007-4424 | <i>Lyon 3° - Secteur Part Dieu - Rue des Cuirassiers - Protocole transactionnel portant sur la reprise de l'escalier d'accès à la tour Electricité de France (EDF) -</i> | (p. 32) |

N° 2007-4477 *Bron, Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc - Déclassement d'un tronçon de l'A 43 en vue de son intégration dans le domaine public communautaire -* (p. 32)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2007-4425 *Opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes - Einstein, Tony Garnier, Fleming, Laennec et lotissement Bioparc - Résultats de l'année 2006 -* (p. 32)

N° 2007-4426 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2007 - Soutien au projet CollectAIR -* (p. 23)

N° 2007-4427 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de Recherche et Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Hu'S-MAP -* (p. 23)

N° 2007-4428 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de Recherche et Développement (R&D) Hu'S-MAP - Convention financière d'application avec l'unité Inserm U 851 -* (p. 23)

N° 2007-4429 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Thymo 2010 - Participation financière -* (p. 23)

N° 2007-4430 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de Recherche et Développement (R&D) Thymo 2010 - Convention financière d'application avec Genzyme Polyclonals -* (p. 23)

N° 2007-4431 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec la société Elyo Cylergie -* (p. 23)

N° 2007-4432 *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec l'école normale supérieure (ENS) de Lyon -* (p. 23)

N° 2007-4433 *Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de Recherche & Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Matbiotex - Convention-cadre - Participation financière - Subvention -* (p. 23)

N° 2007-4434 *Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et développement Matbiotex - Convention d'application avec Biom'up -* (p. 23)

N° 2007-4435 *Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de Recherche & Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Atena - Subvention -* (p. 23)

N° 2007-4436 *Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de Recherche & Développement (R&D) Atena - Convention financière d'application avec la société Messier Bugatti -* (p. 24)

N° 2007-4437 *Convention de partenariat avec l'association Comité Bellecour - Subvention 2007 -* (p. 32)

N° 2007-4438 *Subvention pour le concours des Meilleurs ouvriers de France -* (p. 32)

N° 2007-4439 *Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations -* (p. 32)

N° 2007-4440 *Subvention au groupement d'intérêt public Résacoop pour la mise en œuvre des activités préparatoires à la création d'un institut des hautes études de l'action internationale des villes et gouvernements locaux (IDHIL) -* (p. 33)

N° 2007-4441 *Marché des soies - Subvention 2007 à l'association Intersoie -* (p. 33)

N° 2007-4442 *Saint Priest - Voiries de desserte Renault Trucks - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -* (p. 31)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4443 *Signature d'une convention avec le Sytral pour la mise en circulation de navettes fluviales durant la biennale d'art contemporain -* (p. 24)

N° 2007-4444 *Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement des groupes froids et des circulations mécaniques - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 24)

N° 2007-4445 *Construction d'une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 33)

N° 2007-4446 *Exercice 2007 - Budget principal et budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du restaurant - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -* (p. 33)

N° 2007-4447 *Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac - Convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Avenant n° 3 -* (p. 33)

| | | |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| N° 2007-4448 | <i>Garantie d'emprunt accordée à l'Opac du Grand Lyon - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4449 | <i>Garantie d'emprunt accordée à Porte des Alpes habitat - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4450 | <i>Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Convention de délégation de service public en date du 15 novembre 2005 - Avenant n° 2 - Abrogation de la délibération n° 2007-3951 en date du 12 février 2007 -</i> | (p. 24) |
| N° 2007-4451 | <i>Lyon Parc Auto - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 -</i> | (p. 25) |
| N° 2007-4452 | <i>SERL - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4453 | <i>Sogely - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4454 | <i>SAIEM Vaulx en Velin - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4455 | <i>SEM Cité internationale - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4456 | <i>SAEML Lyon Confluence - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4457 | <i>Meyzieu - Gymnase Olivier de Serres - Protocole transactionnel passé avec la Ville -</i> | (p. 33) |
| N° 2007-4458 | <i>Convention avec le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain - 5° congrès à Lyon -</i> | (p. 25) |

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

| | | |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| N° 2007-4459 | <i>Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux communautés rurales pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement au Sénégal oriental - Convention avec l'association GRET -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4460 | <i>Fonds de solidarité eau - La santé par l'éducation à l'hygiène et à l'utilisation de l'eau dans les villages de Yona, Bana et Ouana (Burkina Faso) - Convention avec l'association Senteurs africaines - Subvention -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4461 | <i>Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable et assainissement en pays Bezanozano, Madagascar - Convention avec l'association les Amis du Musée de l'Abeille d'Opale-Humanité Madagascar - Subvention -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4462 | <i>Fonds de solidarité eau - Réhabilitation de l'adduction d'eau de Bangoua au Cameroun - Convention avec l'association les enfants de N' de - Subvention -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4463 | <i>Fonds de solidarité eau - Projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans douze villages du district de Manakara à Madagascar - Convention avec l'association InterAide - Subvention -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4464 | <i>Lyon 8°, Vénissieux - Boulevard des Etats-Unis à la gare terminus de Vénissieux - Réalisation de la ligne T4 du tramway - Travaux de dévoiement et modifications des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4465 | <i>Saint Priest - Saint Priest - Porte des Alpes secteur Renault Trucks - Création des réseaux d'assainissement et d'eau potable - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4466 | <i>Villeurbanne - Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction du collecteur sous la rue Rouget de Lisle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4467 | <i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard de Parilly - Avenue Charles de Gaulle - Opération n° 1423 - Bassin de Parilly - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i> | (p. 35) |
| N° 2007-4468 | <i>Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2006 -</i> | (p. 27) |
| N° 2007-4469 | <i>Charbonnières les Bains, Chassieu, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village - Projets-nature de la branche nord du V vert, du vallon du ruisseau des Torrières, des vallons des Serres et des Planches, du ruisseau du Ravin -</i> | (p. 28) |
| N° 2007-4470 | <i>Rédaction d'un guide sur l'adaptation aux changements climatiques - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement -</i> | (p. 29) |
| N° 2007-4471 | <i>Terres en villes - Programme d'expérimentation sur les périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains - Participation financière -</i> | (p. 29) |

| | | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| N° 2007-4472 | <i>Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison - Agriculture - Effets de l'orage de grêle du 29 avril 2007 - Soutien exceptionnel aux agriculteurs sinistrés -</i> | (p. 29) |
| N° 2007-4473 | <i>Transformations d'emplois et revalorisation indiciaire -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4474 | <i>Réapprovisionnement en sel de déneigement - Convention avec le département du Rhône</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4475 | <i>Givors - Approvisionnement en sel - Convention avec la Commune -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4476 | <i>Organisation d'un cycle de conférences - Convention avec l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines (ENS LSH) et l'association Economie et humanisme - Participation financière -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4478 | <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et prestations relevant du service complet et de la collecte des déchets issue de l'activité d'ébouage sur une partie des territoires de Lyon et Villeurbanne et transport des déchets - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4479 | <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village et transport des déchets - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 34) |
| N° 2007-4480 | <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et transport sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison et transport des déchets - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 35) |

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 15 octobre 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 5 octobre 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne J.C.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes DeCoster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Dumont (pouvoir à M. Allais), Duport (pouvoir à M. Abadie), Malaval (pouvoir à M. Crimier), Mme Guillemot (pouvoir à M. Linossier), MM. Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani),

Brochier (pouvoir à Mme Reynaud), Flaconnèche (pouvoir à M. Laréal), Longueval (pouvoir à M. Guétaz), Mme Marquaille (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), M. Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Pesson (pouvoir à M. Laréal).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 9 juillet et 10 septembre 2007

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 9 juillet et 10 septembre 2007. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2007-4391 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 17 septembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2007-4391. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

(Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents)

DÉBAT SANS VOTE

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) - Commune de Décines Charpieu - Projet d'aménagement et de développement durable -

M. LE PRÉSIDENT : Le 9 juillet dernier, notre assemblée a adopté la mise en révision générale du PLU sur le territoire de la commune de Décines Charpieu. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, nous devons maintenant débattre, sans qu'il y ait vote, sur la révision du plan local d'urbanisme - Commune de Décines Charpieu - Projet d'aménagement et de développement durable.

Je vais passer la parole à monsieur Crimier pour introduire le débat.

M. le vice-président CRIMIER : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, le débat que nous devons avoir ce soir est une des étapes légales de la révision du PLU que nous avons décidé de lancer - comme vous l'avez rappelé - en juillet dernier. Il s'agit d'un débat sans vote, du type de celui que nous avons chaque année sur les orientations budgétaires.

Nous venons d'avoir en commission générale une présentation complète du projet du Grand Stade. Je me contenterai donc de revenir sur l'aspect particulier du projet de développement et d'aménagement durable.

La révision qui doit rendre possible la réalisation du projet du Grand Stade applique-t-elle une évolution du projet d'aménagement et de développement durable du Grand Lyon et de celui de la commune de Décines ? Et, si oui, de quelle nature ?

Je rappellerai les orientations du PADD communautaire que j'avais développées devant cette assemblée et dont nous avons débattu à l'époque. En effet, le plan local d'urbanisme s'est fixé trois objectifs majeurs : développer la ville dans le respect de son environnement naturel, renforcer la cohésion et la mixité sociale, favoriser le développement des activités économiques.

Sur la base du diagnostic du rapport de présentation du PLU, le projet d'aménagement et de développement durable général offre la possibilité d'accueillir un nouvel équipement sportif d'agglomération qui devra répondre à deux orientations ; contribuer au rééquilibrage des territoires à l'échelle du Grand Lyon mais en s'inscrivant dans son environnement et aussi asseoir le rayonnement international de la métropole.

Les fonctions métropolitaines sont des éléments remarquables qui contribuent à faire de l'agglomération lyonnaise une grande métropole européenne. Il s'agit d'aménagements et d'équipements urbains majeurs : les berges du Rhône, la Cité internationale, le Confluent, Eurexpo -pour ne citer que quelques exemples-, d'événements et lieux culturels phares : l'opéra, la biennale des arts et de la danse, des grandes équipes sportives, écoles, centres de recherche, organismes internationaux et bien sûr les centres de décisions économiques ou les activités du tertiaire supérieur.

En cela, notre PLU répond bien sûr aux perspectives tracées par le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, dit "SDAL", qui mentionnait dès le début des années 90 -je cite- : "La métropole lyonnaise doit se doter d'équipements de sports et de loisirs de rayonnement régional, voire national".

Le projet du Grand Stade s'inscrit en cohérence avec ces objectifs et avec la volonté politique des acteurs du développement territorial. Il répond d'ores et déjà aux attentes du territoire d'agglomération lyonnaise en matière de grands équipements sportifs mais il veut également répondre aux ambitions des politiques publiques urbaines de demain, qui sont aujourd'hui en gestation dans les documents de planification stratégique, notamment le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération lyonnaise, dit "SCOT", sur lequel nous travaillons actuellement.

Le choix porté par le projet de ce SCOT de l'agglomération d'une organisation multipolaire conduit à identifier des bassins de vie intermédiaires, des bassins économiques d'emploi ou d'habitat, connectés au Real et autres axes de transports en commun autour desquels -et c'était une volonté de notre assemblée- doivent être articulées l'ensemble des politiques, notamment d'urbanisation et d'équipements, qui concourent à la structuration de la ville.

Le développement du site du Grand Montout et l'accueil d'un grand équipement sportif s'inscrit d'ores et déjà dans les orientations que donne le projet de PADD du SCOT.

Il s'agit maintenant de faire un zoom sur le site stratégique du Grand Montout et sur les orientations du PLU opposable. Le secteur dit "du Grand Montout" sur la commune de Décines est un des sites stratégiques du schéma directeur de 1992. Ce territoire, d'environ 150 hectares, est inscrit en territoire urbain au SDAL. Ce site stratégique doit faire l'objet d'un projet cohérent. Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune de Décines vise, en conformité avec les orientations générales du PLU, à favoriser le développement des activités économiques sur le territoire communal. Le PLU de Décines précise sur ces secteurs deux objectifs : réserver le site de Montout pour un développement économique à long terme en envisageant une valorisation paysagère de sa façade sur la rocade est, geler l'évolution du bâti existant le long du chemin du Montout.

Aujourd'hui, le projet que constitue la réalisation d'un équipement de la nature et de l'importance d'un stade de 60 000 places permet d'envisager de manière plus précise le devenir du site stratégique du Grand Montout. Comme cela a été expliqué et explicité dans notre délibération en juillet dernier, nous nous proposons de procéder en deux temps -et cela répondra aux interrogations de monsieur Forissier-.

Dans un premier temps, il s'agira de permettre d'inscrire dans le PLU les conditions d'une réalisation opérationnelle de l'équipement et, dans un second temps, après avoir élargi la réflexion à l'ensemble du site stratégique, nous pourrons développer, définir un projet urbain sur l'ensemble du territoire de Montout-Peyssillieu pour assurer les cohérences nécessaires sur les 150 hectares.

Ainsi, nous pourrons développer les trois axes complémentaires d'aménagement et de développement durable pour ce territoire qui viseront à inscrire le développement et l'aménagement du Grand Montout dans une logique d'amélioration et de renforcement des continuités entre Décines et Meyzieu pour participer à la valorisation du corridor urbain de Lea, à mettre en perspective, le développement du Grand Montout avec l'évolution de l'ensemble du secteur Grand Montout-Peyssillieu-Mathiolan-Moulin d'Amont, à faire participer l'aménagement du Grand Montout à la mise en réseau du Grand large et de la branche nord du "V" vert en inscrivant le Grand Stade dans un ensemble paysager tel qu'on a pu le voir sur les quelques diapositives présentées.

Je conclurai l'introduction sur cette révision du PLU en insistant sur le fait que, s'il y a formellement une évolution dans la déclinaison territoriale sur la commune de Décines du PADD communautaire, nous restons en phase avec les orientations inscrites dans notre schéma directeur de 1992 et nous sommes en cohérence avec les perspectives et les options qui se dessinent dans les esquisses de notre futur SCOT ; ce dernier fera l'objet d'une élaboration concertée à travers les enquêtes publiques avec les habitants du Grand Lyon au début du prochain mandat.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Radical.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, chers collègues, dans le droit-fil de ce qu'a dit tout à l'heure, lors de la commission générale, madame Samia Belaziz, je voulais dire que le groupe du PRG garde optimisme sur ce projet du Grand Stade qui nous a été présenté, que, suite aux rapporteurs, on voit très bien qu'il s'inscrit non pas simplement comme une infrastructure sportive mais surtout comme une infrastructure qui est là pour favoriser le développement des activités économiques d'un lieu, Décines et au-delà, important pour le rééquilibrage des activités économiques dans notre agglomération et le développement de l'est lyonnais.

Nous avons eu l'occasion de dire ce que nous pensions aussi d'un projet qui, il faut le rappeler, est uniquement privé car il est financé uniquement sur des bases privées. On a dit tout à l'heure l'expression que les conseillers n'étaient pas les payeurs. Il revient donc au Grand Lyon d'accompagner au mieux le succès de ce projet ; accompagner au mieux, cela veut dire bien sûr l'accompagner dans le développement durable avec la construction du Grand stade.

Je rappelle que les critères de développement durable sont souvent des critères de développement social, environnemental et une meilleure gouvernance. C'est à ce sujet, monsieur le

président, mes chers collègues, que je réitère un groupe mixte de travail à monter d'urgence avec les services de l'Etat, le Conseil général et le Grand Lyon concernant les problèmes d'accessibilité des transports. Le rapport remis tout à l'heure est excessivement intéressant, sauf que, lorsqu'on voit les pages 54 et 55 de ce rapport, on ne peut être qu'inquiet sur les silences actuels du Conseil général sur ce projet. Or, ce projet ne se fera que si on est tous ensemble ou autrement il aura de grandes difficultés.

Par rapport à l'intégration de ce projet dans le PLU, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, il s'inscrit parfaitement dans les objectifs que nous avions fixés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Braillard. Je donne la parole au groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, mes chers collègues, je crois qu'au préalable, il faut réaffirmer notre légitimité en tant qu'assemblée communautaire à débattre et poser les conditions de notre intervention sur ce projet. Pourquoi légitimité ? Parce que -et nous sommes d'accord pour faire le pari de l'effet de levier de l'investissement public pour déclencher l'investissement privé- il faut bien sûr avoir un minimum de garanties pour qu'effectivement cet effet levier fonctionne et soit bien inséré dans le territoire. Oui, nous avons une légitimité, au-delà des conseillers, à intervenir sur ce dossier et à poser nos conditions.

Autre point, dans tout pari, il faut se prémunir et remplir un certain nombre de conditions, surtout si l'on veut la réussite du projet et notre groupe souhaite cette réussite. Ces conditions, le débat précédent en commission générale les a bien posées en termes de développement durable.

C'est d'abord un enjeu environnemental. La qualité architecturale et l'insertion paysagère du site et la contribution de ce projet à un axe vert jusqu'à Miribel Jonage est tout à fait intéressant. Encore faut-il que l'on aille, dans la conception du stade lui-même, au bout des critères HQE.

Sur le plan du développement économique, qui est effectivement un deuxième facteur du développement durable, si l'on veut un développement économique soutenable et durable, il nous faudra faire un effort particulier en termes de gouvernance sur le suivi de la création nette d'emplois et pas simplement sur les transferts mais aussi sur le développement des initiatives d'insertion pour favoriser la lutte contre le chômage qui touche particulièrement ces territoires. Oui, il s'agit d'un enjeu fort de rééquilibrage de l'agglomération et du développement de sa couronne sans lesquels l'avenir de notre agglomération n'a pas de sens. Donc nous devons faire ce pari.

Nous devons cependant veiller, en termes de développement économique, aux complémentarités et à éviter les concurrences -je veux parler bien entendu des centres de villes, des centres commerciaux des villes périphériques au projet mais également des deux grands centres de loisirs que sont le Carré de Soie et le Confluent- pour travailler sur l'articulation de ce développement, sans quoi les études de marchés ne seront pas concrétisées dans nos espérances.

Enfin, comme d'autres l'ont souligné, nous avons des enjeux forts de gouvernance du Grand Lyon avec les autres collectivités, avec l'Etat, sur la coordination des calendriers puisque l'on ne pourra pas ouvrir le stade, malgré le découpage en deux phases : le stade d'abord et les équipements connexes ensuite, sans la coordination et la réalisation des accès pour la rocade et des lignes de transports en commun.

Et c'est là naturellement que je voulais en venir -pour ne pas trop copier la présentation précédente-, en termes de transports en commun : ne nous leurrions pas, c'est bien plus de 30 M€ qu'il faudra investir si l'on veut réaliser l'ensemble des lignes fortes qui nous sont présentées dans le document de la commission générale, cela va de soi ! On a bien tous conscience que ces équipements et lignes fortes de transports en commun ne doivent pas bénéficier seulement au Grand Stade mais on doit en profiter pour irriguer l'ensemble du secteur. Encore faut-il que cela soit possible en termes de choix de priorités pour le prochain mandat avec l'ensemble de la programmation du Sytral. Et, je le dis clairement, nous ne voulons pas que soient remises en cause des priorités comme les dessertes, par exemple, de Rillieux la Pape ou le complément de la ligne de tramway de Vénissieux car on contribuerait à créer un déséquilibre ou à accentuer un déséquilibre dans d'autres secteurs en corrigeant le déséquilibre sur ce secteur, ce qui n'est évidemment pas envisageable.

Peut-être faudra-t-il que nous nous interroguions sur des investissements de modes lourds de transports en commun qui coûtent beaucoup plus cher et qui pourraient être revus par des modes plus légers comme le tramway. Je crois qu'il nous faut poser la question, si on veut être réaliste du point de vue des implications financières et du Grand Lyon et de la Communauté urbaine ; sinon, nous n'arriverons pas, sans mettre en cause des priorités fortes qui, elles aussi, contribuent à équilibrer l'agglomération, à réaliser ce qui est présenté dans le document et qui est nécessaire, nous en sommes tout à fait d'accord.

De la même façon, le principe de parkings-relais desservis en transports en commun et pouvant être mutualisés pour d'autres fonctions est un bon principe. Encore faut-il là aussi que les calendriers soient bien coordonnés.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, ce sur quoi nous voulions insister particulièrement et je conclurai, même si ce n'est pas en lien direct avec le dossier de révision du PADD, qu'il nous faudra, en parallèle, nous interroger sur la politique sportive de haut niveau et les transferts de compétence nécessaires pour aller au bout de la démarche engagée sous ce mandat et sur le repositionnement de nos rapports avec l'OL tels qu'ils étaient définis jusqu'à maintenant en termes de subventions, ce qui va de soi puisque nous changeons de nature.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, les remarques que je souhaitais faire aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention au nom du groupe Les Verts n'a évidemment pas pour vocation de reprendre ce qui a déjà été défendu par notre présidente, Françoise Besnard, en commission tout à l'heure et dont on peut toutefois rappeler brièvement les points essentiels sur lesquels s'articulent nos préoccupations.

Premièrement, les impacts en termes d'urbanisme, de déplacements et d'environnement qu'il faut absolument analyser pour ce projet Grand Stade. Nous l'avons détaillé tout à l'heure, le projet doit veiller notamment à ne pas être en contradiction avec l'objectif de modération de la circulation du PDU (plan des déplacements urbains).

On sait par exemple que dimensionner une infrastructure routière uniquement pour répondre à un afflux temporaire les jours de match peut entraîner un appel d'air pour la circulation automobile, cette fois-ci de façon continue. Nous voulons parler du projet LY 6 - Sept Chemins-Meyzieu-Bron. Il convient donc,

de préférence, de répondre par une tarification et une offre de transports en commun très incitative de façon à privilégier ce type de transport.

Toujours sur l'environnement, la préservation du "V" vert, espace naturel sensible dont l'inventaire écologique a révélé une faune et une flore exceptionnelle, est bien entendu indispensable.

Deuxième point sur lequel nous sommes intervenus tout à l'heure, sur le plan financier, notre intervention en commission générale a porté sur l'impact financier de ce projet ; il faudra notamment l'établir en juste proportion avec notre capacité d'investissement sur le prochain mandat.

Mais revenons à notre débat concernant le dossier qui fait l'objet de la présente délibération, à savoir les grandes orientations du PADD communautaire, à savoir : projet d'aménagement et de développement durable. Justement, le PADD s'est fixé trois objectifs majeurs :

- premier objectif, développer la ville dans le respect de son environnement naturel et il va de soi que le nouveau projet devra intégrer tous les aspects de l'Agenda 21. Nous l'avons largement développé en commission tout à l'heure, en la présence de Jean-Michel Aulas ;

- deuxième objectif, renforcer la cohésion et la mixité sociales ;

- enfin, troisième et dernier point, troisième objectif du PADD -et il nous semble être là au cœur du débat- sur lequel nous aimerions insister, à savoir favoriser le développement des activités économiques. Nous sommes là au cœur des risques et des inquiétudes auxquelles il convient de répondre sur ce type de projet.

En effet, nous devons absolument clarifier et encadrer tout l'environnement commercial qui peut poser problème dans ce type de projet. L'impact d'un spectacle de football tel qu'il est organisé au stade de Gerland est un vecteur indéniable de dynamisation du commerce de proximité pour le quartier. Il conviendra d'ailleurs de réfléchir au devenir du stade. On peut facilement imaginer, par contre, le déséquilibre que pourrait occasionner pour le petit commerce de Décines la mise en place non encadrée d'un grand pôle commercial. Il est très important que notre collectivité suive ce problème pour deux raisons -et nous terminerons par là- :

- première raison, le SDUC (schéma d'urbanisme commercial) est actuellement en train d'être révisé, attendu que la huitième enquête ménages révèle des évolutions importantes en termes de consommation. Les constatations de cette enquête révèlent d'ailleurs que notre politique communautaire commence à porter ses fruits puisque l'on constate une revitalisation du commerce et des centres-villes, fait notable concernant Presqu'île et Part-Dieu, plus fragile pour les centres de bourgs ou la périphérie. Il est donc indispensable que cette revitalisation ne soit pas freinée par l'arrivée non contrôlée d'une zone commerciale non maîtrisée ;

- deuxième raison, enfin, pour laquelle la vigilance est de notre responsabilité : l'actualité. L'actualité c'est la commission Attali qui prône -pour reprendre *Les Echos* d'aujourd'hui- "une libéralisation totale du secteur de la distribution en permettant la vente à perte et en supprimant les lois Royer, Raffarin" ; autrement dit, les procédures d'autorisation des surfaces commerciales seraient supprimées. Cette libéralisation totale du secteur de la distribution peut conduire à mettre à mal tous les efforts que les élus produisent afin de trouver un juste équilibre entre les grandes surfaces commerciales et le petit commerce de proximité indispensable à la qualité de vie des habitants.

Devant ce libéralisme débridé, nous devons, avec encore plus d'acuité, afin de garantir les équilibres commerciaux obtenus grâce à notre politique de revitalisation du Grand Lyon, préserver ces équilibres, encadrer fortement les conditions d'implantation des projets commerciaux allant de pair avec la construction du Grand Stade.

De façon plus générale, vous l'aurez compris, nous demandons à ce que les réflexions que nous allons collectivement avoir sur l'implantation du Grand Stade aillent de pair avec des conditions d'accompagnement indispensables pour l'environnement de ce projet.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est donnée au groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je crois que nous sommes bien sûr favorables à la révision de ce PLU sur le territoire de Décines avec ce projet d'aménagement de développement durable. Je pense que c'est un élément favorable au développement économique de l'est lyonnais et je crois que, comme on l'a dit, il faut un développement équilibré de notre agglomération.

Je crois qu'il est bien évidemment indispensable de prendre en compte dans cette révision tout ce qui pourra faciliter au maximum les transports en commun parce que cet équipement de Grand Stade nous obligera à prendre tout de même des dispositions qui permettent je dirai à la fois un accès rapide et aussi une sortie rapide de tous les spectateurs et donc je crois qu'il est indispensable aussi que, sur le plan de l'environnement, toutes les qualités des bâtiments permettent un développement durable.

Donc nous nous inscrivons pour un avis favorable sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est donnée au groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, à travers ce débat sur le PADD, nous allons livrer nos réflexions à propos du projet du Grand Stade et nous souhaitons ce soir, à travers cette intervention, poser quelques questionnements et aussi faire en sorte qu'un véritable débat puisse s'inscrire et s'organiser.

D'abord, on pourrait dire que nous sommes d'accord -et on l'a vu à travers les débats précédents- sur la nécessité pour notre agglomération de disposer d'un nouveau stade à l'échelle d'une grande métropole européenne et, par ailleurs, de la notoriété que confère l'OL à notre métropole et qui contribue très certainement au rayonnement de notre agglomération.

Sur le choix du site du Grand Montout, nous n'avons pas été associés mais c'est peut-être un choix de site qui est pertinent. En tout état de cause, nous regrettons le fait que nous n'ayons pas pu réaliser cette opération sur le site du Puisoz, site qui présentait, en termes d'accessibilité notamment, des qualités remarquables qui ne sont pas tout à fait celles du Montout.

Sur le plan de l'accessibilité présenté, c'est vrai qu'il y a des créations : création de la bretelle sur Lea, offre de stationnement (Eurexpo, ZAC des Gaulnes), LY 6, création d'une nouvelle ligne forte, le BUE qui pourrait se terminer, on espère qu'il se terminera et qu'il rejoindra Saint Priest à Vénissieux dans le futur, le maintien de la rocade est à deux fois deux voies. C'est

un véritable potentiel d'accélérateur que représente le stade pour le développement de l'est lyonnais, dans la continuité de ce qui se fait (Carré de Soie, Truksland, etc.).

Cependant, nous avons des interrogations sur lesquelles des informations complémentaires -le débat doit s'enrichir- sont nécessaires et concernent notamment plusieurs aspects.

D'abord, le projet de pôle commercial envisagé sur le terrain dit "Landais" qui nous semble démesuré par rapport à l'offre commerciale déjà fortement développée dans l'est lyonnais. Ce pôle commercial mettrait en difficulté le commerce local, la viabilité de la ZAC du centre de Décines et, par ailleurs, il générerait, en plus du Grand Stade, d'importants trafics apportant des nuisances supplémentaires quotidiennes aux riverains.

Ensuite, l'affichage par l'OL d'une ouverture du stade pour la saison 2010-2011 peut-être 2012 : à l'évidence, les conditions d'accessibilité du stade (BUE, bretelle, échangeur numéro 7, passerelle de sécurité...) ne sauraient être réalisées a priori à cette échéance. Des financements manquent. Une ouverture du stade sans mise en service concomitante du plan d'accessibilité serait plus que problématique, tant pour l'acceptabilité du projet par lui-même par les habitants et les communes concernées que pour la faisabilité de ce propre projet, y compris pour les supporters de l'OL, les spectateurs en puissance.

Le financement, par la collectivité, d'investissements spécifiquement dédiés à la faisabilité donc à la rentabilité d'un investissement privé nous pose véritablement question. Nous pensons ici tout particulièrement à la réalisation de la bretelle à créer sur Lea, à la réalisation et à l'aménagement des parcs de stationnement, à l'acquisition par le Sytral de nouvelles rames de tramway et de bus pour assurer les navettes entre les aires de stationnement et le Grand Stade, au site propre voué exclusivement à l'accès au stade donc aux supporters. Par ailleurs, le montant de ces investissements ne nous a pas été communiqué dans le détail et il pose déjà problème.

Quant à la question de l'eau et de l'assainissement, c'est aussi à soumettre au débat. Le Sage de l'est lyonnais, qui fait l'objet de sa finalité de débat au sein même de cette institution, va être présenté par le préfet aux enquêtes publiques. Cela méritera véritablement que l'on puisse revenir débattre sur le Sage de l'est lyonnais et les conséquences de l'installation de ce Grand Stade et des commerces autour du stade. Le débat doit se poursuivre, il ne peut pas se clore aujourd'hui.

Sur le plan de protection des riverains et de la commune de Décines en matière de stationnement sauvage, de tranquillité et de sécurité publique, nous n'avons aujourd'hui aucun élément d'information.

En conséquence, il nous semble nécessaire de disposer des garanties complémentaires suivantes afin de consolider ce projet et d'y apporter tout notre soutien :

- une date d'ouverture du Grand Stade compatible avec la mise en service de l'accessibilité publique doit être réalisée ;
- le montant des investissements et le calendrier prévisionnel de réalisation du plan d'accessibilité au Grand Stade ;
- une expertise juridique garantissant que les investissements publics qui seront réalisés par la collectivité ne puissent être interprétés par la juridiction compétente comme des investissements réalisés au service d'intérêts privés.

Nous tenons absolument à ce que, dans ce partenariat, nous ne soyons pas lésés, nous les collectivités publiques, donc l'argent public, qui est difficile à trouver puisque les premières discussions qui ont eu lieu au comité budgétaire nous font craindre que, le financement de notre collectivité et nos ressources de l'Etat se tarissant, nous ayons quelques difficultés sur nos engagements.

Nous voulons également l'engagement d'une analyse urbaine portant sur l'ensemble du site stratégique du Grand Montout, afin de s'interroger notamment sur les fonctions commerciales de ce site en lien avec la révision en cours du SDUC.

Enfin, nous tenons à affirmer l'importance d'élaborer un projet ambitieux d'intérêt d'agglomération pour le site délaissé actuellement du Puisoz à Vénissieux, projet qui participera également au renouveau de la première couronne de l'est de l'agglomération.

Voilà quelques réflexions livrées. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Décines constitue une nouvelle occasion pour notre assemblée de débattre du projet de Grand Stade.

Lors de notre délibération du 9 juillet dernier, j'avais appelé l'attention de l'exécutif sur l'urgente nécessité d'améliorer l'information de l'assemblée et d'introduire plus de transparence dans la conduite de ce dossier. Je prends acte que ces demandes ont été satisfaites et que l'organisation d'un certain nombre de rencontres a permis aux élus de se faire une idée plus précise des tenants et aboutissants de cet important projet.

En l'état actuel de l'avancement du dossier, je voudrais aujourd'hui me limiter à rappeler quelques éléments d'appréciation.

Le premier point est que nous nous réjouissons que notre agglomération accueille sur son territoire un équipement structurant de dimension métropolitaine. Chacun souhaite que Lyon accède au rang de grande métropole européenne. Cet objectif passe naturellement par l'implantation de sièges sociaux, de sièges d'organisations internationales, d'établissements publics nationaux et de grands équipements collectifs. A l'évidence, ce projet de stade fait partie de ces équipements qui concourent à la métropolisation d'une cité et le fait qu'il soit essentiellement dédié à la pratique du football contribue à lui donner une force supplémentaire quand on connaît le caractère universel de ce sport.

Deuxième point, nous nous félicitons que cet équipement soit porté par une initiative privée. En effet, l'archaïsme du système d'organisation des pouvoirs publics locaux dans notre pays et le manque de ressources des collectivités territoriales conduisent aujourd'hui à un sous-équipement de nos agglomérations, notamment dans le domaine des infrastructures de communications. En attendant une hypothétique réforme institutionnelle et une hypothétique remise à plat des relations financières entre l'Etat et les collectivités, il faudra bien inventer de nouveaux modes de gestion dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Le projet de Grand Stade entre dans cette logique et il convient de tout mettre en œuvre pour qu'il soit une réussite exemplaire, annonciatrice d'autres opérations de nature similaire.

Troisième point, nous n'avons pas d'a priori contre le choix de Décines pour l'implantation de ce Grand Stade, même si d'autres sites pouvaient légitimement prétendre être en mesure d'accueillir cet équipement dans des conditions comparables. De fait, la question centrale n'est pas le lieu d'implantation. L'élément le plus déterminant c'est que la collectivité soit en mesure de valoriser l'équipement en permettant à chacun d'y accéder de manière rapide et confortable et j'insiste sur les termes "rapide et confortable".

Et j'en arrive ainsi à mon quatrième point : nous souhaitons que ce projet de stade à Décines soit un déclencheur et soit l'occasion, pour l'Etat et pour l'ensemble des collectivités concernées, de définir et de réaliser en urgence un programme d'investissements en matière de liaisons routières et d'infrastructures de transports en commun visant à optimiser l'utilisation des grands équipements de l'est lyonnais : aéroport, gare TGV, Eurexpo et demain Grand Stade. Une telle démarche s'avère d'autant plus nécessaire qu'il est prévu que le site d'Eurexpo serve de parking aux utilisateurs du stade ; or, chacun sait que l'accès routier d'Eurexpo est particulièrement difficile.

Il nous faut prendre conscience que l'insuffisance des infrastructures de communications dans l'aire urbaine de Lyon constitue un frein au développement économique et pénalise les grands équipements, souvent remarquables, qui ont été implantés au fil des ans. J'ai déjà cité les équipements de l'est lyonnais mais je pourrais y ajouter la Cité internationale, le pôle hospitalier de Lyon sud et demain le Confluent qui, eux aussi, connaissent ou connaîtront des difficultés en termes d'accès.

Naturellement, en disant cela, je n'ignore pas la réalité des contraintes financières auxquelles les collectivités sont confrontées. Je sais que cela nécessitera l'instauration de nouvelles relations financières entre l'Etat et les collectivités, mission dont le sénateur Lambert a été chargé récemment par le gouvernement et dont nous étudierons les préconisations avec beaucoup d'attention. Je sais aussi que cela passera par la mise en œuvre de nouvelles procédures faisant œuvrer ensemble secteur public et secteur privé. Je sais enfin que cela devra se traduire, en interne, par un effort accru visant à réduire nos dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement au sein desquelles une priorité absolue devra être accordée aux infrastructures de communications.

Tels sont, monsieur le président, mes chers collègues, les quelques éléments d'appréciation que nous versons à un débat qui ne fait que commencer et pour lequel nous souhaitons apporter notre contribution, dans un esprit constructif et avec le souci de l'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, chers collègues, je ne vais pas reprendre l'ensemble de nos arguments qui ont été développés tout à l'heure mais nous tenons à la disposition de chacun le texte complet. Je profite seulement de ce deuxième espace d'expression au sujet du Grand Stade pour rappeler nos conclusions.

Nous ne remettons pas en question le fait que la réalisation d'un grand équipement sportif comme le Grand Stade participe au rayonnement international du Grand Lyon. Force est de constater que le potentiel quantitatif en matière d'activités économiques et de logements se situe à l'est de l'agglomération, et ceci avec ou sans le Grand Stade. C'est pourquoi il serait irresponsable de limiter le débat actuel au seul acheminement des supporters vers le stade.

C'est de l'articulation lourde des transports en commun dans le Grand Est dont il faut discuter et la comparaison avec les autres villes européennes nous impose d'envisager une liaison lourde, de type métro ou RER, entre tous les pôles attractifs. Pour autant, il est exclu de se priver des projets de transports actuellement en instruction. C'est la raison pour laquelle il faut nous remettre collectivement en question (Grand Lyon, Sytral, Conseil général) pour trouver les ressources nécessaires à nos ambitions. Il faut donc envisager d'autres montages et remettre à plat l'ensemble du dispositif. Ainsi, le financement du Sytral doit être à nouveau discuté, tout comme son périmètre et la participation des territoires bénéficiant de son offre de transports. De plus, au sein du Grand Lyon, il convient d'utiliser des outils précis de comptabilité analytique pour mettre en place une véritable économie des transports de l'agglomération. C'est par ce type de démarche que l'on déterminera un niveau d'offre de transports permettant d'engendrer de nouveaux fruits pour la croissance de l'agglomération.

En conclusion, ne nous limitons surtout pas à la seule accessibilité des supporters au stade. Profitons de cette période de débat pour envisager des solutions pérennes et lourdes de transports vers les territoires de la croissance communautaire en 2015. Et s'il faut passer par la remise en cause de nos vieux réflexes et anciennes habitudes, notre groupe y prendra toute sa part.

Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, le document d'introduction à notre débat nous donne de nouvelles raisons d'affirmer que la mise en révision du PLU pour permettre l'installation du projet OL Land à Décines est prématurée.

Lors du conseil du 9 juillet dernier, 43 conseillers communautaires n'ont pas voté l'ouverture de la concertation préalable. Les réserves exprimées par l'ensemble des groupes intervenants et l'absence de réponses crédibles aux problèmes évoqués compromettent l'approbation de la révision du PLU pour la fin du premier semestre 2008.

Dans le schéma d'aménagement de l'agglomération lyonnaise, page 152, il est rappelé que les équipements structurants type OL Land "doivent trouver leur place au sein de l'agglomération dans les secteurs dotés d'une bonne accessibilité". Pour l'instant, dans votre projet, ils sont prévus dans des secteurs où l'accessibilité est très difficile en raison de la saturation de la circulation automobile et de l'absence de transports en commun suffisants. Il est aussi fait référence au PLU - je cite - : "Le PLU doit donc prendre en compte la gestion spécifique de ces sites, en cohérence avec leur environnement urbain". Aujourd'hui, rien n'est défini sur la zone de 150 hectares au total qui, selon nous, doit faire l'objet d'un développement global et donc doit être prise en compte dans ce projet de révision, ce qui n'est pas le cas.

Il est écrit page 5 que le projet OL Land sur le site de Décines s'inscrit dans les principes fondateurs du futur SCOT et dans sa déclinaison territoriale ; c'est une affirmation gratuite qui s'appuie sur un document d'urbanisme en cours d'élaboration et qui ne sera pas opposable avant le vote de cette révision. Le site du Grand Montout est classé, dans le cadre des orientations du PLU opposable, en site stratégique pour l'accueil de développement économique à long terme. Il est précisé page 9 : "Le développement de ces sites doit se faire dans un souci d'éviter les occupations hâtives". Dans les orientations du PADD de Décines, il est écrit sur ce secteur : "L'insuffisance

de sa desserte impose de le classer en AU 3 dans l'attente de la réalisation des équipements et d'une définition précise des programmes d'équipements".

Soyons sérieux, monsieur le président ! Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure d'assurer correctement l'accessibilité pour un stade de 60 000 places sur ce site et il faudrait inclure dans la réflexion tous les projets annexes et périphériques : 30 000 mètres carrés de centre de loisirs et près de 30 000 mètres carrés de surfaces commerciales (autorisation délivrée en CNEC).

Parler aujourd'hui de développement durable en proposant la construction d'un stade de 60 000 places où 46 300 spectateurs viendraient en majorité du centre de l'agglomération en véhicules particuliers et seulement 10 700 en transports en commun et modes doux est totalement irresponsable. C'est exactement l'inversion de ces chiffres qui est nécessaire : 10 700 en véhicules particuliers -tout le monde trouverait de la place sur le parking du stade- et 46 300 en transport en commun et modes doux.

Je regrette que, dans le cadre du Sépal où nous travaillons à l'élaboration du SCOT, la problématique du choix de l'emplacement du projet n'ait pas été évoquée. En effet, aujourd'hui, vous nous proposez par défaut un lieu uniquement basé sur des surfaces disponibles le long de la rocade est dont la saturation n'est plus à démontrer et où il n'existe pas de mode lourd de transports en commun. Ce n'est pas l'implantation d'un projet qui doit définir à lui seul les choix de développement de l'agglomération, ce n'est qu'un élément parmi d'autres ; l'urbanisme de l'est lyonnais ne doit pas se construire autour du stade, c'est le stade qui doit s'intégrer, en étant certes un facteur de développement.

Je tiens à préciser, pour éviter tout malentendu, que la ville de Meyzieu n'est pas candidate pour accueillir le projet du Grand Stade et que nous ne souhaitons pas que la ville de Meyzieu se transforme en un gigantesque parking les jours de manifestations sportives ou autres.

Nous avons, dans nos travaux préparatoires du SCOT, affirmé la nécessité de préservation du V vert et remis en question le bien-fondé d'une nouvelle pénétrante pour les véhicules dans l'agglomération. Je ne retrouve pas ces éléments dans le dossier porté au débat.

De toute façon, nous ne pensons pas qu'il soit possible de réaliser les conditions d'accessibilité (voies plus mode lourd de transports en commun) d'ici 2010, tant au niveau des délais techniques qu'en termes de financements.

Soyons ensemble raisonnables, trouvons un lieu plus approprié au milieu de zones d'activités, en étant capables d'assurer une bonne desserte dans une logique globale d'amélioration des déplacements dans l'agglomération, au lieu de se contraindre dans des zones d'habitat dense et d'amener de nombreuses nuisances aux habitants du secteur qui seront sacrifiés.

Nous sommes pour la réalisation d'un Grand Stade pour l'OL et pour le Grand Lyon mais pas dans le lieu proposé ni dans ces conditions et nous dénonçons à nouveau la gouvernance de ce projet qui nous amène dans une impasse.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Forissier. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. TERRACHER : Monsieur le président, mes chers collègues, la présentation de notre collègue Crimier était parfaite mais il a suivi de très près les travaux du SCOT et animé des groupes de

travail, cela ne m'étonne donc pas qu'il ait déjà replacé le projet dans le contexte du SCOT.

Je voudrais dire tout d'abord à notre collègue Forissier que le SCOT sera terminé en 2010. Pour l'instant, il s'agit du SDAL qui s'applique. Nous avons adopté le PADD de l'ensemble du SCOT le 5 avril dernier et, à ma connaissance, à l'unanimité. Pour nous, ce projet de Grand Stade n'était pas connu au moment où nous avons commencé nos travaux, nos débats et les diverses commissions. Il était donc important de vérifier comment on pouvait le prendre en compte dans le PADD par rapport au SDAL. Y avait-il des contradictions ? C'est bien là où est la question. Il n'est pas possible pour l'instant de caler avec grande précision le document d'orientation générale qui ne sera terminé qu'en 2010.

Aussi bien dans l'étude du PADD que lors d'autres ateliers, nous avons dit, répété et acté que l'agglomération lyonnaise voit sa zone centrale glisser vers l'est. Il n'est donc pas illogique de prévoir sur l'arc est la possibilité de grands équipements comme celui-ci, lesquels viendront renforcer les nouvelles centralités dont il est fait largement état dans le SCOT et qui renforcent elles-mêmes le dynamisme du tissu économique de l'agglomération.

Dès lors, concernant le projet de Grand Stade, vérification étant faite de sa compatibilité avec les orientations fondamentales dont j'ai parlé tout à l'heure -et je rappelle nos trois choix fondamentaux : celui du développement, celui de faire de l'environnement un facteur du développement économique et celui du choix de la solidarité-, oui, nous avons déjà écrit page 56 du PADD et concernant précisément la zone du secteur est : "Le SCOT fait de la qualité du développement de l'est une ardente obligation. S'il inscrit le projet d'aménagement dans la logique des schémas de planification passés qui ont localisé dans la plaine de Lyon -réalité de la géographie oblige- zones de développement, équipements d'agglomération et grandes infrastructures, il souhaite orienter le développement de l'est lyonnais dans une ambition beaucoup plus forte de qualité et de cohérence, par opposition au modèle passé qui a privilégié les aménagements massifs selon une politique de zoning". C'est page 56 du PADD et c'est le chapeau qui précède les choix de développement qui ont été préconisés.

Cela veut dire que le choix des grands équipements ne peut donc pas se faire au hasard et que la qualité de ceux-ci participera à la recomposition de l'agglomération, dans le respect de la préservation de la nature et en particulier des réserves d'eau. Nous affichons ces objectifs en divers endroits du PADD et il en est ainsi par exemple page 62 ; je ne relis pas ce qui est écrit dans le PADD mais il est question, pages 62 et 63, de questions agricoles, de la préservation des espaces ruraux, notamment dans l'est et des deux axes de transport Lea et Leslys qui sont des éléments très structurants également.

Situé au nord de ce que l'on désigne sous l'appellation "V vert", le projet du Grand Stade s'insère dans l'espace naturel et participe à la recomposition du territoire. Dès lors, il nous fallait vérifier justement que ce problème n'était pas trop près du V vert parce qu'il aurait pu y avoir des répercussions sur les réserves en eau. Vérification faite, il n'y a pas de problème de ce côté-là ; au contraire, cet équipement renforce les continuités entre Décines et Meyzieu et participe à sa façon à la reconstruction d'une trame verte.

En résumé, je dirai que le projet de Grand Stade est parfaitement compatible avec le SCOT, pourvu que l'on ne le considère pas comme posé en cet endroit sans lien avec le développement de

l'agglomération et des nouvelles centralités de l'agglomération. Le projet en lui-même ne se suffit pas mais je crois qu'un certain nombre d'entre vous ont souligné l'effort de structuration et d'aménagement qu'il y avait autour et ses effets d'entraînement sur le tissu économique. C'est un projet économique -cela a été dit aussi tout à l'heure- autant qu'un projet sportif et ce projet participe à l'équilibre territorial, il renforce le rayonnement de la métropole, il répond aux choix fondamentaux que nous avons tous ensemble déterminés et actés.

En ce qui concerne le Séal, nous continuons à travailler en vue du document d'orientations générales qui viendra préciser les conditions de périmètre, les conditions de fonctionnement et sera la règle qui s'appliquera et nous aurons construit, j'en suis sûr, mes chers collègues -mon collègue Forissier sera le premier à s'en féliciter-, un nouveau morceau d'agglomération qu'il vaudra vraiment le coup de connaître et de poursuivre encore.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Rivalta, peut-être un mot sur les dessertes ?

M. RIVALTA : Oui, monsieur le président. Ces dessertes ont été longuement abordées par les uns et par les autres mais je voudrais tout de même, puisque j'ai un certain nombre d'années de vécu dans cette assemblée, rappeler quelle est la position des uns et des autres.

Quand il s'est agit de faire la gare de la Part-Dieu, certains disaient qu'il ne fallait pas la faire là, qu'il fallait la faire ailleurs. Quand on a fait Eurexpo, il ne fallait pas, il fallait le laisser où il était. Quand on a fait l'Astroballe, il ne fallait pas, cela ne pouvait pas marcher. Quand on a fait la Cité internationale, il ne fallait pas, cela ne servait à rien. Quand on a vu le projet Confluence, il ne fallait pas, cela ne servait à rien. Le projet Carré de Soie, c'était utopiste, il ne fallait pas. Les berges du Rhône ? Quelle ineptie ! Il ne fallait pas ; même au Conseil général, de la part de certains bancs, là, en face de moi, le nouveau musée, il ne faut pas ! Donc, à un moment donné, que voulez vous que je vous dise ? Il ne faut pas ? Moi, je suis de ceux qui disent : "Faisons !" et, quand je dis "faisons", je fais !

Et effectivement, pour notre collègue Forissier, je voudrais rappeler que si la majorité de cette assemblée n'avait pas changé, le projet de Lea ne serait pas. Si nous n'étions pas à la tête de cette assemblée, le prolongement du métro ne se serait pas fait. (*Mouvements divers dans la salle*). Si effectivement, aujourd'hui, vous vous trouvez avec un certain nombre d'équipements, c'est qu'à un moment donné, certains ont pris leurs responsabilités. Moi, de ce point de vue-là, je me dis : "Qu'est-ce qu'il faut faire ?".

Nous devons aujourd'hui faire un certain nombre de chose pour desservir le Grand Stade. D'abord, il faut regarder ce qui se passe sur la ligne de Lea. Pour desservir le Grand Stade avec la ligne de Lea, il faut faire deux embranchements qui aboutissent juste en face du stade et qui permettent, du parking de Meyzieu-zone industrielle jusqu'au stade, une desserte cadencée avec un retournement possible. Il suffit de faire effectivement une entrée qui vienne soit de la gare de la Part-Dieu, soit du Carré de Soie avec un retournement et une desserte cadencée -pour montrer que c'est possible-. Il suffit aussi de faire les voiries qui permettent une desserte par bus, de la même façon qu'il faut effectivement faire une desserte en partance d'Eurexpo pour aller avec LY 6 jusqu'au stade.

Nous avons voulu assurer la desserte par le nord et nous voulons assurer la desserte par l'ouest et par le sud. Qu'est-ce qu'il nous faut faire pour assurer cette desserte ? Il nous

faut faire un prolongement de la ligne T 2 du tramway qui, au lieu de tourner à droite vers l'université, continuera tout droit sur le boulevard, prendra le boulevard urbain est et ira jusqu'à Eurexpo. Et pourquoi cela ? Parce que, quand on réfléchit, au lieu de dire : "Il ne faut pas", on se demande ce qu'il se passe dans ce secteur actuellement.

Si vous vous penchez un peu sur la situation d'Eurexpo, vous vous dites qu'il est temps, il est grand temps de faire ce que les autres n'ont pas fait avant, c'est-à-dire desservir Eurexpo par un moyen de transport en commun plus performant. Cela donne le prolongement de cette ligne de tramway qui permettra, à partir du pôle de l'hôpital Edouard Herriot, de prendre la ligne D qui permettra de desservir tous les gens qui arrivent de l'ouest, de prendre tous les gens qui arrivent de Perrache par la ligne T 1, de prendre là, sans descendre jusqu'au pôle Edouard Herriot mais à l'embranchement, tous les gens qui viennent de Saint Priest et autres pour aller jusqu'à Eurexpo et d'organiser les navettes d'Eurexpo jusque-là. Je rajouterai toute la partie de Vénissieux, à partir de la gare de Vénissieux plus la ligne T 4 que nous voulons construire -que nous sommes en train de construire et qui n'était pas prévue, bien évidemment, par mes prédécesseurs- pour desservir tout le sud-est et le sud-ouest de l'agglomération. Voilà comment, effectivement, on peut concevoir la desserte de cet équipement.

En la concevant, moi, j'ai pris note qu'un certain nombre de nos collègues disaient : "Il faut aider au développement économique d'un certain nombre de choses". Oui, il faut aider au développement économique d'Eurexpo et avoir un projet mixte comme celui-là, qui sert au développement d'Eurexpo, qui sert à la desserte du Grand Stade, c'est, je crois, établir effectivement une cohérence de l'ensemble. De la même façon, avec Eurexpo desservi par un tramway, nous pouvons récupérer là aussi des parties importantes d'agglomération qui seront desservies par un transport en commun et qui nous permettront de continuer à améliorer la consistance de cette agglomération et sa cohérence.

Voilà un petit peu ce que nous avons essayé d'étudier et cela c'est relativement un moindre coût. Un moindre coût parce qu'effectivement, l'embranchement là haut, vers le stade, ne coûte pas très cher, le retournement à la Soie ne coûte pas très cher lui non plus et cette ligne qui est sur un espace et sur une voirie prédéterminée et relativement large, là aussi, ne coûte pas très cher. Il y a un rapport, dans le rapport qualité-prix/développement de l'agglomération/développement économique/développement social, qui permet, je crois, de répondre aux questions qui sont posées. Alors, il ne faut pas, il ne faut pas ! Moi je dis : "Il faut faire cela !".

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, quelques mots pour tirer quelques conclusions de notre débat.

D'abord, je constate que, sur beaucoup de points, nous sommes en concordance.

Premier point : faut-il un Grand Stade dans l'agglomération lyonnaise ? Je crois que, sur ces bancs, personne ne conteste qu'il faut un Grand Stade dans l'agglomération lyonnaise et qu'aujourd'hui, dans notre pays, nous sommes en retard par rapport à ce qui se fait dans beaucoup d'autres pays européens.

Deuxième point : fallait-il le faire sur un autre site ? On a évoqué le Puisoz. J'accorderai que c'est le site que, personnellement, j'aurais choisi. Mais à partir du moment où, entre le propriétaire du terrain et l'Olympique Lyonnais, il n'y avait pas d'accord, ce site évidemment tombait, il ne pouvait pas être retenu.

A partir de là, je n'entends plus dans l'assemblée quelqu'un qui me propose d'autres sites meilleurs que le Grand Montout. Si quelqu'un nous dit, dans cette assemblée : "Du point de vue de la superficie des terrains, du point de vue de la desserte du nouveau stade, je propose tel autre endroit de l'agglomération qui est meilleur", il faut qu'il le dise dès aujourd'hui, il faut qu'il le fasse savoir -nous avons les journalistes- de manière publique en disant que ce n'était pas au Grand Montout qu'il fallait le faire, c'était dans un autre endroit de l'agglomération.

Autres questions sur lesquelles nous aurions pu nous interroger, sur lesquelles d'autres collectivités locales se sont interrogées : Est-ce que nous, nous aurions dû prendre en charge les coûts de réalisation du stade et faire un nouveau stade municipal ou communautaire de 60 000 places ? Tout à l'heure, je crois que c'est monsieur Abadie qui a cité le coût. Lille a décidé de le faire, cela leur coûté 250 M€ pour la seule réalisation du stade. Et, par ailleurs, évidemment, ils ont tout comme nous les mêmes obligations de desservir ce nouveau stade, c'est-à-dire qu'ils vont par exemple doubler le Val, ils vont être obligés de faire un certain nombre d'échangeurs, un certain nombre de rocade. Bref, les frais que nous, nous allons consacrer, ils vont eux aussi les consacrer mais en même temps ils vont payer le stade.

Alors, sur les problèmes d'accès, je comprends que la question puisse être posée. Je crois que Bernard Rivalta vient d'y répondre de façon tout à fait excellente et le problème a bien été posé tout à l'heure par monsieur Abadie : le problème n'est pas simplement la desserte du stade, c'est la desserte de toute cette partie de l'est lyonnais.

Effectivement, aujourd'hui, nous avons de grandes lignes de desserte : la première au nord, Lea, que nous venons de réaliser parce qu'auparavant, il n'y en avait pas ; puis celle que nous sommes en train de réaliser dans le cadre du projet Real avec la ligne de Grenoble jusqu'au cœur de Lyon avec la halte Jean Macé. Lorsque je suis allé dans la communauté d'agglomération Capi qui vient de se former avec les communes de l'Isle d'Abeau, de Bourgoin, etc., ils me disaient : "Lorsque nous avons vu que vous lanciez ce projet-là, nous, nous avons décidé de réaliser quatre parkings-relais auprès de nos gares de manière à pouvoir effectivement avoir une desserte avec Lyon".

Mais il y avait un grand trou au milieu, ce que j'appelais quelquefois le "ventre mou de l'est lyonnais", mais un ventre mou qui n'était mou que par son absence de transports parce que c'est là au contraire -on l'a montré tout à l'heure- que se concentre l'ensemble des grands équipements de l'agglomération lyonnaise : par exemple, nous avons le Carré de soie, nous avons la clinique mutualiste, nous avons les hôpitaux est, nous avons l'aéroport de Bron, nous avons Eurexpo, nous avons l'université de Bron, nous avons le parc technologique de la Porte des Alpes.

Donc desservir ce secteur de l'agglomération c'est quelque chose de tout à fait indispensable. Peut-être ne l'aurions nous pas fait tout de suite et, en ce sens, le stade va jouer un effet levier et effectivement nous amener à prendre plus tôt un certain nombre de décisions pour organiser la desserte de l'est lyonnais et faire en sorte que nous ayons effectivement une desserte correcte de cet est lyonnais.

Je veux dire aux habitants de l'est lyonnais qu'ils n'ont qu'à regarder ce qui aujourd'hui se réalise à Lyon et qui a été quelquefois un peu critiqué, qu'ils regardent ce qui se réalise au Confluent, ce qui est en train de se réaliser à La Duchère, ce que nous faisons dans le quartier de Gerland. Lorsqu'ils regarderont tout cela, ils n'auront pas de crainte sur la qualité

des équipements que nous voulons réaliser. Il se trouve que l'autre jour j'allais poser la première pierre de la nouvelle clinique mutualiste et je voyais les prémices de construction du Carré de Soie et je me disais : "Qu'est-ce que ce quartier, cette zone de l'est lyonnais est en train de changer !". Effectivement, avec la clinique mutualiste, avec l'aménagement du cœur de Décines, demain avec l'est lyonnais -et c'est le seul point sur lequel je vous donne raison, monsieur Forissier- mais ce sont des prémices, comme l'a montré Mathias Chagnard, avec la rénovation de Meyzieu demain. Nous sommes donc en train de changer véritablement -et c'est le cœur de notre projet- l'ensemble de l'est lyonnais, comme nous changeons d'ailleurs un certain nombre de secteurs.

J'entends dire : "Mais tout ceci coûte cher !". Je vais donner quelques chiffres : l'amphithéâtre de la Cité internationale et l'ensemble de ses aménagements c'était 150 M€, les berges du Rhône c'était 40 M€, le Confluent c'est 150 M€ que la Communauté urbaine va mettre dans l'opération, l'ensemble de nos grands projets de ville c'est 400 M€ que la Communauté urbaine va mettre dans les différentes opérations, le métro à Oullins c'est 150 M€, sur le projet Real, nous allons mettre aussi 150 M€.

Pourquoi, effectivement, nous n'aménagerions pas, en termes à la fois de voirie mais en même temps de transports en commun, cette zone de l'est lyonnais ? Je dis que le projet de stade est une grande opportunité pour l'ensemble de cet est lyonnais.

Reste un problème qui mérite d'être abordé, c'est le problème commercial. Dites vous bien d'abord que nous ne sommes pas dans une situation statique. Vous connaissez les études de l'enquête ménages de la Chambre de commerce : en l'espace de cinq ans, ce sont deux milliards d'euros nouveaux qui ont été générés sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise. A la suite de cette enquête ménages, nous sommes en train, avec Jean-Pierre Calvel, de retravailler -vous le savez tous parce que, dans vos communes, vous participez à ce travail- pour essayer de redéfinir le SDUC.

Et c'est lorsque nous aurons réalisé tout cela qu'effectivement, nous pourrions prendre des décisions qui entérineront le PLU concernant la zone de Décines.

Alors, vous me direz, monsieur Forissier, que la zone de Décines c'est bien petit, il aurait fallu changer le PLU pour une zone plus grande. Je vous rappelle que, sans rien dire, nous avons accepté de changer pour faire la prison de Meyzieu et qu'à l'époque, vous ne nous parliez pas de la nécessité de prendre en compte les 150 hectares autour de la prison de Meyzieu. Vous étiez heureux, effectivement, que nous puissions changer la destination du PLU à ce moment-là ! D'ailleurs -moi, je suis plus précautionneux que vous-, j'ai là par exemple un compte-rendu qui est celui qui a été fait sur le stade de Décines et qui m'a été envoyé par la préfecture de la région Rhône-Alpes. Lorsque vous dites par exemple, à propos de Décines, que de son côté l'Etat doit adapter les infrastructures routières au projet avant la réalisation de ce projet -je cite, ce sont vos propos- : "La LY6 doit être à six voies dont quatre pour les véhicules individuels, deux voies pour les transports en commun, la rocade doit passer à trois voies dans chaque sens", je ne suis pas effectivement en accord avec vous ! Et nous, nous ferons un projet qui soit plus soucieux du développement durable !

Voilà, mes chers collègues, je crois que nous aurons l'occasion de reparler de ce dossier, qui est un très beau dossier pour l'est lyonnais -et que j'irai défendre dans l'est lyonnais parce que je crois à ce que je fais, à ce que nous faisons ensemble- et c'est en

même temps un très beau projet pour l'agglomération lyonnaise parce que, mes chers collègues, quand je regarde ce qui se fait dans les villes étrangères, dans les villes européennes, je me dis qu'il faut avoir de grandes ambitions pour Lyon. Lorsque, par exemple -je l'ai déjà dit ici-, l'Etat italien, la région de Turin et la ville de Turin ont accepté de mettre deux milliards d'euros -excusez-moi du peu !- pour enfoncer la voie ferrée qui traversait Turin, effectivement, ils se mettaient en mesure de construire une grande agglomération et moi je veux que nous aussi, à Lyon, nous construisions une grande agglomération.

Voilà, mes chers collègues, pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano m'a demandé de pouvoir prendre la parole avant d'examiner les dossiers de la séance.

Intervention de monsieur le vice-président Da Passano relative à la gestion des eaux pluviales

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, mes chers collègues, pardon, après ce débat sur l'un des grands projets de notre agglomération, de vous ramener à des considérations beaucoup plus terre à terre mais j'ai voulu prendre la parole quelques instants à propos d'un sujet qui préoccupe beaucoup de maires et d'élus de notre agglomération.

Il s'agit de la gestion des eaux pluviales et des difficultés que nous rencontrons dans nos communes pour faire face aux conséquences des fortes précipitations qui sont aujourd'hui de plus en plus fréquentes. En effet, nous avons souvent des averses violentes et de courte durée qui apportent sur notre territoire, en un laps de temps très court, des quantités importantes d'eau avec de fâcheuses conséquences pour nos concitoyens, d'importants ruissellements provoquant des inondations dans les propriétés privées avec des sous-sols, des garages, parfois même des habitations ou des entreprises. Deuxième conséquence : une saturation de nos égouts qui reçoivent brutalement des quantités importantes d'eaux pluviales dépassant largement leur capacité ; cela provoque fréquemment des remontées d'eaux usées chez nombre de particuliers avec, là encore, des conséquences graves, notamment sur le plan sanitaire.

Bien sûr, le code civil attribue aux propriétaires de chaque terrain la responsabilité de l'eau pluviale qui y tombe et légalement, aujourd'hui, nous n'avons pas à nous préoccuper de celle tombant sur les propriétés privées mais uniquement sur celle venant sur nos voiries et les espaces communautaires que nous gérons. Je pense néanmoins que, outre le bien-être de nos concitoyens, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette réponse pour plusieurs raisons :

- la première, c'est que notre agglomération possède de nombreuses pentes et que les eaux pluviales qui les suivent et y ruissellent traversent successivement des propriétés publiques et privées sans qu'il soit bien possible de déterminer précisément leur origine ;

- deuxième raison, l'urbanisation et la densification croissantes font que le pourcentage de terrains devenus imperméables ne cesse de croître : les voiries, les parkings, tous les espaces goudronnés. L'eau ne peut pas s'infiltrer naturellement dans le sol et, comme nous sommes responsables en matière d'urbanisme, nous ne pouvons en ignorer les conséquences ;

- troisième raison, les permis de construire prévoient aujourd'hui expressément l'obligation pour les particuliers de prévoir les dispositifs de captage des eaux pluviales, puits perdus

notamment, mais cette disposition est récente et jusque dans les années 90, elle n'existait pas. Il en résulte que nombre de toitures de maisons construites antérieurement sont encore aujourd'hui directement reliées à nos égouts ;

- enfin, dernière raison, la saturation de nos stations d'épuration qui, lors de fortes précipitations, ont du mal à fonctionner correctement.

Si je vous ai demandé, monsieur le président, d'intervenir ce soir brièvement c'est parce que je suis élu d'une commune et d'un secteur qui, de par sa configuration géographique, a beaucoup souffert cette année de ces phénomènes. Néanmoins, c'est toute notre agglomération qui est et sera de plus en plus concernée si nous ne réagissons pas. C'est pourquoi je vous propose que nous nous saisissons de ce problème et que nous créions un groupe de travail, regroupant élus et techniciens, pour étudier cette question à l'échelle du Grand Lyon ; c'est en effet, à mon avis, l'échelle la plus pertinente, l'eau ne connaissant pas nos limites administratives et s'écoulant souvent d'une commune à l'autre en suivant la pente naturelle des terrains.

Les conclusions de ce groupe de travail nous permettront d'envisager la suite à donner. Il y aura certainement, après une étude globale des travaux à entreprendre, ici et là, des bassins de rétention à créer et divers dispositifs à mettre en place, comme nous y incite d'ailleurs la loi numéro 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Pour ma part, je suis assez favorable à ce que nous étudions la prise éventuelle de cette nouvelle compétence qui me semble très liée à celles que nous possédons déjà en matière d'urbanisme, d'assainissement et de voirie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

N° 2007-4392 - déplacements et urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2006 - Résultat des opérations d'urbanisme : Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), Office public d'aménagement et de construction (Opac) du Rhône, Société d'économie mixte (SEM) Lyon Confluence, SEM Cité internationale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au premier dossier. La parole est donnée à monsieur Charrier.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, il me revient cette année de vous présenter le bilan des ZAC puisque c'est à tour de rôle que les vice-présidents du pôle urbanisme accomplissent cet exercice.

Tout d'abord, nous aurons à appréhender le rapport à partir de trois indicateurs : les résultats de la commercialisation, le suivi de l'équilibre des bilans des opérations publiques et l'évolution des financements publics à mobiliser.

En introduction, permettez-moi de souligner la pertinence des ZAC. La ZAC est en effet le seul outil qui permet, sur un même territoire, d'apporter des réponses en matière de diversité d'habitat, de services de proximité, d'équipements publics, d'offres d'emplois dans le cadre d'un financement croisé à travers un bilan unique. Enfin, c'est un outil d'expérimentation, par exemple, expérimentation à propos de l'habitat abordable avec l'accession sociale à la propriété, expérimentation concernant les mixités de formes urbaines mais aussi dans le domaine de la recherche de la haute qualité environnementale.

En ce qui concerne la commercialisation, les résultats concernent 48 opérations en phase active au cours de l'année 2006, 4 opérations ont fait l'objet de suppression, 6 nouvelles opérations ont été créées : la ZAC Armstrong à Vénissieux, la ZAC de la Grappinière à Vaulx en Velin, la ZAC du Triangle à Saint Priest, la ZAC Mermoz à Lyon 8°, la ZAC du Centre à Caluire et la ZAC Castellane à Sathonay Camp.

Venons en maintenant au bilan de la commercialisation des terrains à vocation d'activités. Rappelons tout d'abord le rapport des ventes : en 2005, à peu près 193 000 mètres carrés de SHON. La moyenne de ces cinq dernières années (2000-2005) se situait autour de 150 000 mètres carrés. Le niveau de ventes enregistré pour l'année 2006 est excellent, c'est-à-dire 211 000 mètres carrés et n'a jamais été atteint depuis 1999. Si on analyse la commercialisation de tous ces terrains à vocation d'activités, 46 % des ventes concernent des terrains à vocation tertiaire, 20 % des ventes s'opèrent pour des produits à vocation industrielle, 26 % des ventes s'opèrent pour des produits spécifiques comme par exemple nos pôles alimentaires et 8 % des ventes sont orientés sur les produits commerces, services ou hôtellerie.

A noter que l'on constitue le deuxième marché immobilier tertiaire de France avec près de 200 000 mètres carrés de bureaux placés chaque année. 2007 semble d'ailleurs être une année offrant de bonnes perspectives : si nous regardons les prévisions de commercialisation pour 2007, elles se situent à hauteur de 253 000 mètres carrés environ. Elles semblent s'orienter pour 30 % pour des produits industriels, 50 % pour des produits tertiaires et 20 % pour le commerce et les services d'hôtellerie. Nous aurons à enregistrer en 2007 les commercialisations du pôle de loisirs Lyon Confluence et de la tour Oxygène, ce qui explique que les objectifs de 2007 sont très largement supérieurs au réalisé 2006, je le rappelle, d'environ 111 000 mètres carrés.

Quelle sera l'offre disponible pour 2007 ? -enfin, ce qu'elle était au 1^{er} janvier 2007-. Nous aurons une offre disponible d'environ un million de mètres carrés -toujours dans le domaine des zones d'activités-. L'offre de terrains disponibles à court terme et à moyen terme est en baisse et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il nous faudra, pour le mandat prochain, travailler au renouvellement de l'offre si nous voulons toujours être je dirai performants dans le champ du développement économique. L'offre s'oriente pour 300 000 mètres carrés en faveur des produits industriels et pour 450 000 mètres carrés de tertiaire.

Voyons maintenant le bilan sur la commercialisation des terrains à vocation d'habitat. En 2006, nous avons commercialisé pour 643 équivalents logements. Je veux rappeler, en 2005, les 791 logements. La moyenne des cinq dernières années (2001-2006) est de l'ordre de 456 logements par an. L'année 2006 constitue une année moyenne qui peut s'expliquer par le report sur l'année 2007 d'un certain nombre de ventes sur la ZAC de la Duchère mais également en raison de prévisions un peu trop optimistes comme la ZAC de la Buire qui est privée.

La commercialisation des terrains à vocation d'habitat se répartit de la façon suivante : 60 % pour des produits en accession à la propriété, 24 % pour des produits locatifs sociaux et 16 % pour des produits intermédiaires, c'est-à-dire l'accession sociale à la propriété ou le locatif intermédiaire. Ces chiffres sont en rapport avec les orientations du PLH.

Quelles sont les prévisions de commercialisation pour 2007 concernant l'habitat ? Les perspectives de commercialisation se situent à environ 1 525 équivalents logements pour une moyenne de ces cinq dernières années de 456 logements, soit une très

forte progression. Ces perspectives de ventes s'orientent pour 72 % vers les produits en accession, 17 % vers le logement social et 9 % vers le logement intermédiaire.

Quelle était l'offre disponible au 1^{er} janvier 2007 dans le domaine de l'habitat ? Le stock se situe environ à 5 550 équivalents logements ; pour 55 %, il s'agit de l'accession à la propriété, pour 25 % des produits locatifs sociaux et pour 18 % des produits en accession sociale à la propriété ou du locatif intermédiaire. Nous avons là un stock pour treize années de commercialisation et il faut dire que, ces derniers temps, nous avons lancé un certain nombre d'opérations de ZAC qui viennent accroître le stock.

Voyons maintenant les résultats financiers des opérations confiées à des aménageurs publics qui peuvent être la SERL, l'OPAC du Rhône, le SEM Cité internationale ou la SEM Lyon Confluence. Nous aurons une présentation à partir du bilan actualisé et des participations restant à verser.

Les résultats 2006 affichent un solde prévisionnel positif en fin d'opération d'un peu plus de 17 M€, en légère baisse par rapport à l'année précédente compte tenu de l'achèvement de certains projets et de l'encaissement par le Grand Lyon de près de 2,5 M€ d'excédent. Ces bons résultats s'expliquent par la poursuite d'un excellent rythme de ventes des charges foncières en activité, de la revalorisation des prix de cession et par le maintien d'un poste de frais financiers à un niveau de 5 %.

Par ailleurs, les participations de la Communauté urbaine restant à verser sur les opérations approuvées au 31 décembre 2006 sont ramenées à environ 247 M€ contre 304 M€ l'année dernière en raison des versements opérés au cours de l'année 2006 mais aussi des instructions fiscales de juin 2006 puisqu'un certain nombre d'opérations ne sont plus assujetties à la TVA.

Les financements publics à mobiliser, tous mode de réalisation confondus : régie, conventionné, convention publique ; il nous faut les apprécier ainsi.

Au préalable, vous me permettez une donnée -j'y faisais référence tout à l'heure- : depuis l'instruction fiscale du 16 juin 2006, le financement des opérations d'urbanisme peut être assuré soit par des participations à des collectivités à l'équilibre des bilans, participations non éligibles à la TVA, soit par des participations à des collectivités à la réalisation d'équipements et là il y a une participation éligible à la TVA versée à partir des crédits d'investissement. Aussi, il est probable, à l'avenir, que l'effort financier de la collectivité s'opérera prioritairement par le biais de la participation à la réalisation d'équipements qui présentent l'avantage d'être éligibles à la TVA et mobilisables en section d'investissement.

Voyons maintenant les résultats financiers pour les opérations d'urbanisme hors politique de la ville.

Tout d'abord, en investissement : les opérations approuvées, dites "classiques", nécessiteraient un niveau de participation du Grand Lyon estimé à 73,63 M€. Si l'on considère les opérations en création, le besoin de crédits d'investissement serait de 87,85 M€. Ce besoin de crédits d'investissement pourrait, sous réserve que les projets retenus dans le cadre du plan de mandat sont en cours de chiffrage, aboutir à atteindre 110,08 M€.

Concernant toujours les opérations d'urbanisme hors politique de la ville mais en fonds de concours, c'est-à-dire en fonctionnement, les besoins de financement des ZAC réalisées pour les opérations approuvées se montent à 103,62 M€. Si l'on considère les opérations en cours de création, le niveau

de participation du Grand Lyon serait ramené à 126 M€. Si l'on retient les projets retenus dans le cadre du plan de mandat, actuellement en cours de chiffrage, nous aboutissons à un montant de 146 M€ environ.

Il nous faut ajouter aux ZAC dites "classiques" celles qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville ; en effet, l'outil ZAC s'avère aujourd'hui comme l'un des plus appropriés pour la mise en œuvre des opérations organisées en renouvellement urbain.

Concernant les crédits d'investissement, les opérations de ZAC approuvées en politique de la ville nécessiteraient un niveau de crédits d'investissement de la part du Grand Lyon à 15,56 M€. Si l'on considère les opérations en cours de création, le besoin serait porté à 59,75 M€. Enfin, si l'on prend en compte les projets retenus dans le cadre du plan de mandat et en cours de chiffrage, le besoin de crédits d'investissement pourrait atteindre 91 M€.

A propos du fonctionnement, toujours pour les opérations ZAC en politique de la ville, le besoin de financement pour les opérations approuvées se situe à 83,85 M€. Pour les opérations créées en 2006, il s'élève à 171,39 M€. Enfin, si l'on ajoute les opérations inscrites au plan de mandat et en cours de chiffrage, nous avons un montant de 217 M€ environ, pour la plupart d'entre elles contractualisées avec l'Agence nationale du renouvellement urbain (Anru).

Voilà traduits sur le même graphique l'ensemble des chiffres que je viens de vous communiquer. En tout cas, ces chiffres concernant la politique de la ville traduisent un effort considérable que notre collectivité a engagé en faveur de cette politique publique et je crois que cela traduit une orientation forte de notre plan de mandat de concevoir un développement solidaire de notre métropole.

Si maintenant nous cumulons les opérations ZAC dites "classiques" et celles en politique de la ville, concernant l'investissement, il apparaît que les besoins en financement pour les années 2008-2023 seraient au total un investissement de l'ordre de 201 M€, les besoins en financement se rapprocheraient de 11 à 42 M€ selon les années, si l'ensemble des projets, bien évidemment, devait être mené à terme.

En fonctionnement, toujours si l'on ajoute les ZAC dites "classiques" aux ZAC en politique de la ville, il apparaît un besoin de financement pour les années 2008-2023 de l'ordre de 363 M€. Les besoins en financement se rapprocheraient donc de 35 à 51 M€ par an selon les années, si l'ensemble des projets, bien évidemment, devait être mené à terme.

Voilà traduits sur cette projection les chiffres que je viens de vous communiquer.

En conclusion, l'outil ZAC reste un outil pertinent -comme je l'ai indiqué en introduction- mais de nombreuses modifications législatives sont intervenues au cours de ces deux dernières années. Citons, pour mémoire, la loi de juillet 2005 sur la mise en concurrence des aménageurs, ce qui génère, d'une part, des délais supplémentaires conséquents pour la mise en œuvre des projets et, d'autre part -ce qui semble peu adapté, je dirai, compte tenu de l'urgence d'un certain nombre d'opérations que l'on a à mener-, des réformes fiscales qui peuvent se traduire -je l'ai indiqué tout à l'heure- par des transferts de besoins de financement du fonctionnement en investissement, avec la possibilité désormais de participer à la réalisation des équipements. Enfin, axe de vigilance supplémentaire à propos

des opérations de renouvellement urbain contractualisées avec l'Anru : s'assurer que l'Anru respectera ses engagements financiers.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, aussi rapidement que possible, l'exposé de ces bilans de nos ZAC. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charrier. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, ce compte-rendu aux collectivités est le dernier du présent mandat. Il donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru en six ans. Maurice Charrier vient de nous le rappeler de façon synthétique, plus de 200 000 mètres carrés de SHON ont été commercialisés en 2006, un chiffre inégalé depuis vingt ans, et 250 000 sont envisagés pour cette année.

Si l'on regarde plus particulièrement le logement, que nous signalons régulièrement comme un enjeu majeur pour nos concitoyens et pour l'avenir de notre agglomération, les chiffres montrent, fin 2000, un stock total de 3 600 logements. La production sur la période du mandat représente à peu près ce nombre de logements et le stock disponible aujourd'hui est de 8 800 logements, c'est-à-dire plus d'un doublement en six ans. La dynamique enclenchée montre donc bien -comme Maurice Charrier l'a souligné- que les ZAC sont un outil particulièrement pertinent pour créer du logement.

L'autre remarque à faire sur ce bilan est d'ordre plus qualitatif. Quand on regarde sur quelles communes ou sur quels quartiers sont développées les nouvelles ZAC aujourd'hui, on voit qu'elles sont devenues un outil majeur de renouvellement urbain dans notre agglomération. Cet outil a donc permis, sur ces dernières années, une importante montée en puissance de la politique du logement, ce qui traduit bien notre engagement d'une véritable politique de la ville dans ce mandat.

Mais tout cela se traduit bien sûr par des engagements financiers de notre part qu'il faudra tenir. Nous l'avons vu dans le débat précédent, il ne faudrait pas que les ZAC, et en particulier celles en politique de la ville, pâtissent des arbitrages qui vont être nécessaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Monsieur le président, quelques mots, puisque les trois vice-présidents à l'urbanisme ont eu la joie d'avoir présenté de manière alternative les bilans des CRAC, d'abord pour redire que nous sommes la seule collectivité où il y a cette transparence. La loi oblige à faire le bilan, elle n'oblige pas à faire le bilan de la commercialisation ni à mettre en perspective les efforts financiers qui seront nécessaires dans les années qui viennent. C'est un exercice de démocratie, de transparence qu'il faut souligner. Je voulais en remercier tout à la fois Odile Charvin et Evelyne Amoros.

La deuxième remarque -Maurice Charrier l'a souligné- c'est que les ZAC sont finalement l'outil du partenariat privé-public le plus ancien et sans doute le plus exemplaire qui permet des financements croisés et une maîtrise de la mutation des territoires. Je pense à ce qui a été dit par certains, au début de ce mandat, sur les ZAC. On mesure là aussi le chemin parcouru. Je ne dirai rien sur le bilan. Il est excellent.

Je voudrais également rappeler que ces ZAC sont un outil d'expérimentation -Maurice Charrier la redit-, expérimentation en matière d'accession sociale à la propriété, expérimentation parce que c'est là que l'habitat abordable a été pour la première fois initié, expérimentation pour les eaux pluviales -pour en revenir à monsieur Da Passano- car c'est dans les ZAC qu'a été expérimentée la gestion des eaux pluviales. Je pourrais évidemment développer en matière de HQE ; aujourd'hui encore, Martine David a la chance d'avoir sur son territoire, pour la première fois, le plus important groupement de maisons et d'immeubles passifs de toute la France.

Donc c'est un outil qui est parfaitement pertinent en termes d'aménagement du territoire, en termes d'expérimentation.

Ce que je regrette -et je voudrais lancer un cri d'alarme- c'est que nous sommes dans une situation d'insécurité juridique parfaitement invraisemblable. Nous ne sommes pas capables de faire des avenants aux conventions qui ont été passées dans les ZAC, lorsqu'elles ont été passées hors champ concurrentiel, et nous ne sommes pas capables non plus de sécuriser le processus juridique lorsque nous montons des ZAC. On va en voter dans les mois qui viennent : la ZAC Berliet et la ZAC Vénissy à Vénissieux. Nous ne sommes pas capables de sécuriser la mise en pratique. Il y a des recours juridiques -le dernier congrès des SEM l'a montré- qui se multiplient pour des prétextes et des causes divers.

Je souhaiterais, monsieur le président, que, dès le début du prochain mandat, on puisse utiliser tous les outils qui sont potentiellement à notre disposition et que nous ayons une réflexion interne sur la gamme des outils que l'on peut utiliser (les ZAC et les ZAC en régie directe, d'autres outils spécifiques) pour la politique de la ville. Il y a mille et une manières, en tout cas quatre ou cinq, d'essayer de contourner ces difficultés juridiques. Sans cela, nos successeurs -ou nous-mêmes-, lors du début du mandat prochain, risquent d'être en difficulté et d'avoir des délais beaucoup trop importants pour être opérationnels dans les années qui viennent. En rappelant également qu'il ne faut pas projeter les résultats des ZAC sur la politique d'ensemble puisque, au total, les ZAC c'est 20 % en matière de logements ou d'activités privés de ce que fait la Communauté urbaine dans sa totalité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots très brefs à propos de l'exercice désormais rôlé des CRAC d'urbanisme.

S'il fallait encore démontrer l'utilité de l'outil ZAC, les chiffres 2006 de la commercialisation des zones d'activités, d'une part, des logements, d'autre part, attestent de l'efficacité de la politique communautaire en la matière. Je rappelle d'ailleurs que l'intérêt principal, pour nous, de monter des ZAC réside dans l'effet de levier financier qu'elles procurent car pour un euro public injecté ce sont plusieurs euros privés qu'elles drainent au bénéfice de l'activité du Grand Lyon.

A l'occasion de ce débat, je veux souligner l'intérêt d'avoir intégré dans ces CRAC les opérations d'urbanisme PVRU, c'est-à-dire politique de la ville et renouvellement urbain. Nous disposons désormais d'un outil financier éclairant nous permettant d'évaluer dans le temps le poids consolidé des ZAC dites "classiques" mais aussi des ZAC considérées comme "sociales". Il convenait de les regrouper pour que la mesure de notre politique d'aménagement soit la plus proche possible de la réalité. Il convenait de les

regrouper pour que l'on puisse disposer à la fois d'un bilan fiable du mandat communautaire actuel mais aussi pour que chacun puisse disposer des capacités financières nécessaires jusqu'en 2023 pour en assumer les conséquences. Voilà qui est chose faite et qui devrait se pérenniser dans le temps, c'est une très bonne nouvelle pour la lisibilité de notre action.

Je voudrais rajouter quelques mots par rapport à ce que vient de dire mon collègue Gilles Buna sur la problématique que nous avons dans le choix pour les concessions. En effet, aujourd'hui, vous l'avez dit, mon cher collègue, nous avons un vide juridique et une fragilité qui aura des effets dans le prochain mandat et en a d'ailleurs même maintenant puisque certaines ZAC ont vu des délais s'allonger à cause de ces incertitudes. J'espère que l'idée de faire une réunion est admise, je proposerai même que celle-ci commence dès maintenant et que nous n'attendions pas le début de l'autre mandat pour réfléchir.

Voilà, monsieur le président, Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La parole est au groupe UMP.

M. BUFFET : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots simplement sur ce dossier. Il est toujours assez difficile de présenter un bilan uniquement en chiffres sur les opérations qui ont un caractère extrêmement concret et, de ce point de vue-là, je reconnais que l'exercice n'est pas simple. Pour autant, j'ai deux ou trois observations.

La première est qu'effectivement, le coût du foncier représente tout de même entre 15 et 20 % de l'augmentation des participations de la Communauté urbaine. Cette maîtrise foncière reste un problème important, voire un problème majeur.

On peut se féliciter de l'augmentation de la part de l'accession sociale à la propriété en matière de logements. C'est une bonne chose d'assurer sur l'agglomération un parcours résidentiel complet et, notamment, cette accessibilité sociale à l'habitat est un événement extrêmement fort et, s'il continue de se développer, c'est une bonne chose.

On constate dans ce bilan que la commercialisation des fonciers à vocation d'entreprises est plutôt en forte augmentation et fonctionne plutôt bien. C'est une bonne nouvelle pour l'agglomération compte tenu des recettes de la taxe professionnelle qui tombent directement dans les caisses de la Communauté urbaine et, de ce point de vue, on peut s'en féliciter.

Dernier point sur lequel je voudrais attirer votre attention, je ne suis pas de ceux qui pensent que, lorsqu'on étudie le problème des ZAC, l'aspect déficitaire ou plutôt la subvention d'équilibre peut représenter un problème majeur. Je considère que l'outil utilisé est un outil à vocation d'aménagement du territoire qui permet de lever un certain nombre de synergies et c'est la raison pour laquelle je trouve dommage que nous n'ayons pas, dans ce bilan, les recettes générées par l'ensemble de ces investissements. Cela nous permettrait d'avoir finalement le coût net de la participation de la collectivité publique et sans doute, pour partie, d'apaiser un certain nombre d'inquiétudes et, pour autre partie, d'informer clairement les choses car, naturellement, les investissements qui sont faits génèrent soit de la taxe professionnelle, soit de la taxe d'habitation, soit d'autres types de recettes et ce serait un élément d'analyse intéressant.

Voilà, sous le bénéfice de ces explications, monsieur le président, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, j'ai coupé la parole à monsieur Darne ; je vous donne la parole.

M. le vice-président DARNE : Juste en note de rappel, monsieur le président, puisque vous avez déjà fait voter le rapport. Mais, en écoutant monsieur Buffet, je regrette qu'il ait quitté l'exécutif parce que, franchement, l'éloge qu'il vient de rendre aux ZAC est significatif et justifié parce que, si nous avons trois axes politiques, il s'agit bien du logement social, de la politique de la ville et du développement économique. Comme cela a été dit, on n'a jamais autant vendu de terrains que cette année dans ce mandat. L'année prochaine on va battre des records avec 350 000 mètres carrés en matière d'activités ; en matière de logements, 650 contre 450 de moyenne durant le mandat et 1 500 logements l'année prochaine, c'est aussi un record et, franchement, je m'associe à votre observation sur la nécessité d'avoir une vue générale mais il faut souligner cette convergence politique.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buffet regrette, il regrette ! Il attend le prochain mandat pour revenir !

M. BUFFET : Je vous ferai des propositions, monsieur le président. Ce n'est pas une question d'éloge mais je considère que c'est un outil extrêmement performant et que l'intérêt de l'agglomération est de regarder les choses clairement. A partir de ce moment-là, je n'ai rien d'autre à rajouter.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2007-4399 - déplacements et urbanisme - Production de logements sociaux - Programmation 2007 complémentaire - Avenant à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4399. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport porte l'avenant à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour définir une programmation complémentaire pour 2007 en production de logements sociaux, et ce en application de la loi Dalo. Ceci dit, force est de constater, que les subventions accordées par l'Etat pour la production du logement social ne représentent que 6 % du coût de production du logement social.

M. LE PRÉSIDENT : Toutefois, ils ont fait un effort que l'on peut louer.

Je donne la parole au groupe Gauche alternative écologique, citoyenne.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, nous nous félicitons bien sûr de cette délibération qui accroît sensiblement l'objectif de production de logement social pour 2007 dans notre agglomération à travers les engagements de la loi sur le logement opposable. On devrait ainsi dépasser les 2 500 unités cette année, c'est le double de ce qui s'est fait dans le mandat précédent.

Autre élément de satisfaction concernant le contingent de 484 logements complémentaires prévus aujourd'hui, près des deux tiers seront des PLAI, c'est-à-dire du logement très social, celui pour lequel la demande est la plus forte.

Par contre, nous sommes très inquiets de voir la part croissante que les collectivités et les offices d'HLM et même les locataires à travers leur loyer doivent prendre dans le montage financier de ces opérations puisque -Maurice Charrier vient encore de le rappeler- les subventions de l'Etat n'apportent aujourd'hui plus que 6 % en moyenne du coût d'un logement social.

La loi sur le droit au logement opposable doit pousser l'Etat à produire plus de logement social mais le contexte des finances nationales rend les engagements qu'il a pris en la matière totalement hasardeux. Le Grand Lyon s'est engagé début 2006 dans la prise de compétence des aides à la pierre parce que cette décision permettait une plus grande proximité et un meilleur service aux habitants. Cela nous permettait également une responsabilité renforcée dans la mise en œuvre de notre PLH. Nous avons signé à ce sujet une première convention de trois ans avec l'Etat. Avant de renouveler cette prise de compétence, nous devons tirer le bilan quantitatif et qualitatif mais également financier sur les moyens réels qu'auront apportés les différents partenaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, c'est un pas en avant : 1 350 logements sociaux financés, la loi relative au droit au logement opposable (Dalo) augmente significativement la production des logements sociaux sur un plan national. En ce qui concerne la Région, l'objectif de 6 330 logements est porté à 8 294 logements et, sur la Communauté urbaine, 484 logements supplémentaires. Espérons que les organismes d'HLM auront la capacité de trouver des financements complémentaires à ceux de l'Etat. Espérons aussi que la disponibilité foncière ou des immeubles à réhabiliter auront un coût tout à fait compétitif afin de pouvoir construire ces logements sociaux si possible aussi dans les communes et pas toujours à l'extérieur car, ne l'oublions pas, malgré le gros dossier que nous avons vu ce soir, le droit au logement fait partie de nos compétences. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée, monsieur le président. Cependant, je vais dire deux mots à chaud. D'ailleurs, je vous invite, chers collègues, si vous ne l'avez pas fait, à lire attentivement la lettre ouverte du président du Grand Lyon à la ministre du Logement, madame Boutin. Vous l'avez lue ? Je pense que vous y trouverez matière à réfléchir et à travailler ensemble, collectivement sur les questions du logement social parce que j'ai trouvé, monsieur le président, que votre lettre apportait quelque chose de complémentaire à la bataille.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

Mme NACHURY : Monsieur le président, la séance est déjà et sera encore longue, donc deux phrases : une pour dire mon étonnement à la relation des débats de la commission d'urbanisme sur ce dossier, débat évoquant effets d'annonce et inutilité. Or, l'enveloppe est plus importante, passant de 38 M€ à 59 M€ pour la région Rhône-Alpes et vous avez reconnu l'effort, monsieur le président.

L'autre phrase est empruntée à l'article de la revue *Droit dessus, droit dessous* du Conseil lyonnais pour le respect des droits consacré au droit au logement qui invite à débrider les initiatives locales et conclut que, pour une collectivité responsable de ses obligations envers les citoyens, il faudra mettre l'imagination au pouvoir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Il faudra mettre un peu d'argent également parce que, si vous voulez, mon point de désaccord fondamental avec madame Boutin était de dire que les collectivités qui avaient pris la compétence d'aide à la pierre pourraient demain être responsables de l'application de la loi Dalot. Comme nous avons 20 000 demandeurs de logements dans l'agglomération, si évidemment les deux choses devaient aller de pair, moi je rends ma serviette très très vite et je dis que l'Etat reprenne parce que, cela, je ne sais pas faire !

Le groupe Socialiste.

M. DESCHAMPS : Monsieur le président, l'intérêt de cette délibération est peut-être de nous amener précisément à réfléchir quelques minutes sur la loi Dalot et ce qu'implique cette loi pour être réalité. Concilier le droit au logement opposable à la réalité sociale ; c'est pour cette raison, nous dit-on, que la loi Dalot est votée et créée. Dès 2008, dans quelques semaines, une obligation de résultats à l'intention des ménages les plus défavorisés devra être réalisée.

Je veux rappeler le nouvel objectif fixé ici en matière de réalisation de logements sociaux : augmenter de 600 logements le nombre de logements financés par l'Anru, augmenter de 700 logements le nombre de PLS. Cela pose déjà problème lorsque l'on sait la réalité du PLS dans la chaîne du logement et la réalité du PLS comme étant un outil susceptible de répondre aux besoins sociaux les plus évidents et les plus cruciaux.

La loi Dalot prévoit un certain nombre de moyens, de dispositifs et que les pouvoirs publics doivent assumer les moyens de production et de solvabilisation des ménages les plus fragiles. Vous le disiez à l'instant, il faut que les moyens financiers existent, surtout si, comme la loi semble pour l'instant l'impliciter, le logement privé, le logement social privé, le logement conventionné privé est peu mobilisé ou peu mobilisable pour tenir les objectifs de la loi Dalot. Cette situation est difficile, nous le savons bien.

Paradoxalement, cette loi qui doit apporter des réponses au besoin de logements va renforcer la difficulté de réponse au besoin des demandeurs de logements, et ils sont nombreux. Lorsqu'on voit les objectifs proposés par la ministre du Logement et la réalité des demandeurs prioritaires -l'Union sociale de l'habitat estime ceux-ci à environ 600 000 ménages, 1,7 million de personnes-, ce ne sont pas les quelques centaines de logements qui seront chaque année réalisés en plus qui seront de nature à permettre de répondre à ces demandeurs-là et à permettre que la loi Dalot puisse demain exister véritablement en dehors des effets d'annonces.

Dans le même temps, nous constatons que les coûts de construction dans le domaine du logement social dérapent, que les bailleurs sociaux sont confrontés à des appels d'offres infructueux, que la mobilisation du foncier, y compris celui

que l'Etat devrait généreusement mettre à disposition des collectivités, pose souvent problème et que les organismes d'HLM éprouvent de plus en plus de difficultés à assurer l'équilibre des opérations qu'ils doivent mener, la contribution des collectivités locales pouvant difficilement aller au-delà de ce qu'elle est d'ores et déjà.

Or, l'AMF (association des maires de France), dont beaucoup ici sont membres, a indiqué qu'à son point de vue, la mise en œuvre du droit au logement opposable relève d'abord de la solidarité nationale et donc de l'Etat. A ce titre, nous attendons toujours que l'Etat accepte de prendre un certain nombre d'engagements : s'engager dans la durée pour assurer le financement des objectifs de production de logements sociaux et très sociaux, s'inscrire dans un soutien aux communes et aux EPCI bâtisseurs, permettre aux acteurs du logement de mettre en œuvre les récentes lois successives sans être en permanence fragilisés par l'introduction de nouvelles règles du jeu, que soit facilitée la mise à disposition des terrains de l'Etat ou de ceux de ses établissements publics à des conditions de prix compatibles et dans des conditions qui évitent l'étalement urbain ou la ségrégation renforcée. Bref ! Il y a là un ensemble de conditions qui aujourd'hui, hélas ! ne sont pas mises en œuvre et qui devraient seules permettre à l'Etat de respecter ses engagements sur cette loi Dalot.

Il nous semble, groupe Socialiste, que la seule proposition faite ces derniers temps par madame Boutin, qui est la vente de 40 000 logements par an par les organismes de logements sociaux, est un peu courte par rapport à l'ensemble des engagements pris, par rapport à l'ensemble des mesures annoncées et par rapport surtout à l'ensemble des besoins qui existent dans ce pays.

Voilà, monsieur le président, ce que nous souhaitons rappeler à l'occasion de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2007-4403 - déplacements et urbanisme - Caluire et Cuire - Aménagement de la place Jules Ferry - Ligne forte C 1 Part-Dieu-Caluire et Cuire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4403. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Merci, monsieur le président. Ce rapport concerne la commune de Caluire et Cuire, aménagement de la place Jules Ferry, ligne forte C 1 Part-Dieu-Caluire et Cuire, individualisation d'autorisation de programme.

Le Sytral a mis en service la première phase de la ligne forte C 1, Part-Dieu-Cité internationale, en octobre 2006. Aujourd'hui, la

deuxième phase, Part-Dieu-Caluire et Cuire est relancée pour une mise en service prévue courant 2010. Cette deuxième phase nécessite donc l'aménagement de la place Jules Ferry afin d'assurer le retournement de la ligne forte C 1 tout en requalifiant les espaces publics en facilitant la connexion avec la ligne C du métro, station Cuire, et en clarifiant la destination des multiples usages de cette place.

La commission a donné un avis favorable à ce dossier, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cette fois-ci, c'est monsieur Jeannot qui va regretter l'exécutif ! Mais cela peut revenir aussi !

Une minute pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Une telle délibération fleure bon le Contassot, le Baupin, le Vessiller, le Boursey, le Cohn-Bendit, le René Dumont et montre, à l'envi des esprits chagrins, que votre attention à développer et à appliquer les propositions des Verts conduit à l'avantage des habitants.

En ce sujet, nous portons le Sytral en une terre de découvertes à développer un projet pour les habitants et les usagers du plateau et l'entrée nord de l'agglomération. Entre station Hénon, de l'about d'un métro de technique obsolète, le parvis de la clinique Protestante, l'approche d'un centre des impôts, le dos d'un hôpital en rénovation et l'accès d'une école publique, un projet refaçonne un contexte urbain complexe en prévoyant l'avenir, accordant place et primauté aux facilités du transports en commun et à la sécurité des déplacements doux. Parmi ces déplacements doux, la place des deux-roues non motorisés, entre les vestiges de la voie de la Dombes et le trottoir au dos de l'hôpital de la Croix-Rousse sur le boulevard des Canuts, mérite meilleure considération que de devoir transiter sur une aire de stationnement, de traverser la rue Baudrand, de fauter sur une desserte particulière et couper la rue Coste. De même, les piétons n'ont pas la primauté sur la contrainte trop légère aux transits automobiles.

Le projet est intéressant mais encore un petit effort car il reste encore trop d'application de technique routière agrémentée de quelques effets de verdure. Il semble que l'œil du déplacement modes doux et des nouveaux usages de l'espace public n'ait pas encore primé sur la structure dominante, bien que surannée. Aura-t-il seulement été sollicité ? Pour paraphraser un rituel scolaire, nous pourrions noter le projet : "a des capacités, mais peut mieux faire". Cela vaut d'autant que monsieur le maire de Caluire et Cuire porta et assumait l'aménagement osé de la place Foch pour l'avantage de mobilité et des lignes fortes différées du plateau.

Par ailleurs, en plus du complément nécessaire à ce projet, n'hésitez pas ! Faites faire un aménagement du trottoir rive ouest du pont Poincaré pour un usage sécurisé partagé des piétons et des deux-roues, faites faire un site propre sur le même franchissement entre le square Brosset et le parvis du Transbordeur, les usagers du transport en commun du plateau vous seront reconnaissants. La commune de Caluire et Cuire aura plaisir aussi à obtenir diligemment l'aménagement de la route de Strasbourg entre Vieux Crépieux et Saint Clair, au même bénéfice des déplacements en sites propres tel qu'il le fit sur la Montée des Soldats proche ; celle de Rillieux la Pape devrait l'obtenir sous peu en aval.

L'énergie de la conviction vaut le coup. Confiant notre vœu d'améliorer le transport et les projets de transports en communs, notre groupe votera favorablement ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP. Pas d'intervention.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2007-4415 - déplacements et urbanisme - Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Berliet - Approbation du dossier de création modificatif et du dossier de réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics et du bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4415. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Je laisse Martine David se féliciter de ce projet qui montre l'effort constant que nous faisons à l'est de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Madame David.

Mme DAVID : Merci, monsieur le président, et merci à Gilles Buna, très présent sur le parc technologique.

Chers collègues, le 1^{er} mars 2006, nous donnions le feu vert à l'engagement du processus de création de la ZAC sur les terrains de la société Renault Trucks de Saint Priest.

Nous avons ensuite approuvé, en janvier dernier, le bilan de la concertation et les éléments constitutifs de cette ZAC. En complément de la procédure de concertation, les réunions publiques organisées à l'initiative du Grand Lyon et de la Ville ont abouti à la prise en compte de prescriptions supplémentaires. Ce fut une étape importante pour nous car elle a manifestement permis de porter au dossier de création des éléments significatifs ; je pense essentiellement au tracé du boulevard urbain est avec le renforcement des protections phoniques au droit des habitations du secteur de Revaion mais aussi à la meilleure situation de débouché de cette voie de desserte de cet îlot. Ces améliorations sont évidemment très appréciées à Saint Priest.

Il est aussi primordial, puisque pour l'instant ce n'est pas acté, de garder à l'esprit la conduite d'autres projets connexes à la réalisation de la ZAC comme par exemple la requalification du chemin de Revaion, de la rue du Dauphiné et de l'avenue C de la cité Berliet. J'insiste également sur le nécessaire maillage de ce secteur en termes de modes de déplacements et de transports en commun.

Avec cette nouvelle délibération, nous faisons le choix de l'aménageur, Nexity Villes et Projets, nous déterminons le programme définitif des équipements publics importants et nous actons l'équilibre général prévisionnel. Cette phase opérationnelle se déroulera tout au long du prochain mandat communautaire et au-delà, jusqu'en 2018.

Le Grand Lyon et la Ville ont mûrement réfléchi à cette forme à la fois maîtrisée et lissée dans le temps de l'urbanisation des secteurs Berliet et Revaion à Saint Priest. L'équilibre sera respecté avec trois secteurs d'aménagement faisant place à une forme d'habitat de qualité, à taille humaine mais aussi à des activités économiques et un pôle dédié aux espaces verts, aux équipements de détente et de loisirs. Il s'agit de 104 hectares qui seront ainsi aménagés sur le site stratégique de la Porte des Alpes, à proximité de l'environnement privilégié du parc de Parilly.

Le cœur de la cité Berliet va donc battre à un rythme soutenu. Tout en respectant un développement harmonieux, nous allons permettre à beaucoup de familles qui le demandent de s'installer à Saint Priest et nous allons donner un nouvel essor à ce quartier de la cité Berliet, le rapprocher du centre de Saint Priest et aussi contribuer à l'effort ambitieux de construction de logements que développe le Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Durieux n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2007-4421 - déplacements et urbanisme - Saint Fons -
Création d'une voie nouvelle n° 14 - Opération n° 0386 -
Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -
Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4421. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Je vous remercie, monsieur le président. Notre intervention n'est pas critique à l'encontre des services mais elle interpelle le contraste entre notre propension à l'expression, à la publicité, aux différents messages à vocation citoyenne et la réalité de notre dolence, de l'habitude qui nous joue des tours.

Nous pourrions prendre avantage à inscrire une nouvelle piste cyclable sur un tronçon d'un parcours entre la commune de Saint Fons et la piste cyclable du boulevard Chambaud de la Bruyère puisqu'un projet est demandé par les élus de Saint Fons. Mais la création se discipline à supprimer une bande d'espace vert agrémentant une voie nouvelle, dont la nécessité

reste à démontrer, sous la vision de l'urgence à réduire les déplacements automobiles en agglomération. C'est ainsi que la création modifie subtilement une décision prise par notre assemblée en septembre 2002, à une époque où il était encore nécessaire, où il semblait nécessaire, où les esprits s'étaient encore conformés à faciliter le déplacement automobile.

De fait, la proposition portée des conseils des différents pôles de notre institution communautaire reconduit l'histoire, reproduit des concepts surannés en les lustrant d'une touche de modernité, en les maquillant d'une patine de développement durable. La piste cyclable n'est pas proposée à la place de stationnement en long, ce qui permettrait de maintenir l'espace vert, elle n'est pas proposée non plus en mutualisation d'usage avec l'un des deux trottoirs permettant de maintenir une plus grande largeur de l'espace vert, sachant néanmoins que le lieu n'enthousiasme pas les déambulations romantiques !

L'aménagement dans son ensemble reste de pure technique routière, sans contrainte à la vitesse des véhicules et, par le fait, à la densité du transit pour l'agrément des déplacements doux, qu'ils soient en vélo ou à pieds, voire en transports en commun. Nous devrions revoir le principe de la création de cette voie en critiquant la poursuite du tronçon Charles de Gaulle, en révisant l'origine des intentions précédant l'avènement du boulevard urbain sud, en repensant fortement le concept de rocade ouest qu'elle crée à Saint Fons. Dans le fond et dans la forme, le projet pourrait être devenu obsolète. Il le paraît d'autant plus que rien n'est dit des éventuels aménagements alentours, préservant peut-être la tranquillité et la sécurité d'un centre, d'un quartier de Saint Fons. Néanmoins, une rocade, modeste ou grande, n'a jamais constitué le germe d'un développement paisible, humain, soutenable, voire durable.

Rappelons par ailleurs que les projets de pistes cyclables dans le secteur s'orientent vers l'utilisation de l'ancienne chaussée de la rue Jean Macé et le lien avec l'avenue Gabriel Péri et n'est pas de suivre une voie rapide qui nous est proposée pour augmenter le flux automobile. Pour autant, vu l'avancée des études, notre groupe apportera une continuité de soutien à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Et monsieur Quignon mettra un peu plus de romantisme dans les voiries !

Le groupe Synergies-Avenir.

M. DENIS : Monsieur le président, mesdames, messieurs, la voie nouvelle V 14 à Saint Fons, initiée depuis une dizaine d'années je crois, est un projet extrêmement important pour la commune, essentiellement parce qu'elle est un des tronçons du grand projet de voirie intitulé "tour de ville" ; grand projet, c'est une façon de parler car il doit y avoir environ 800 mètres.

Quel sont les objectifs de ce tour de ville ?

- premièrement, sortir les flux de transit des véhicules du centre-ville de Saint Fons en vue de faciliter la fluidité du trafic du centre et améliorer la qualité de l'air déjà suffisamment pollué le soir aux environs de dix-huit heures ; et c'est vrai -vous l'avez relevé- ce n'est ni une sinécure ni une balade romantique vers dix-huit heures à Saint Fons ;

- deuxièmement, permettre aux transports en commun de bénéficier d'un trajet plus efficace pour entrer ou sortir de la commune plus rapidement et en desservant la gare SNCF qui reliera le centre-ville de Lyon en moins de dix minutes dans le cadre du projet de réseau express de l'agglomération lyonnaise (Real). J'ajoute qu'en lien avec la Région et le Grand Lyon, l'ensemble de ce secteur fera l'objet d'un important réaménagement pour créer un véritable pôle multimodal ;

- troisièmement, proposer une piste cyclable sécurisée s'inscrivant dans la démarche modes doux que la Commune souhaite voir étendue aux plus grands axes en s'efforçant de tendre vers une meilleure continuité sur l'ensemble de la commune

En accord avec les services du Grand Lyon, la voirie ne doit pas dépasser -et ne le peut pas d'ailleurs puisqu'elle est coincée contre la voie ferrée- quinze mètres de largeur, ceci en vue de ne pas transformer cette voirie en boulevard urbain de transit et de rester raisonnable en matière d'acquisitions foncières. C'est la raison pour laquelle il fallu choisir entre abords végétalisés et piste cyclable. Mais, à ce bémol près, cette voirie est à mes yeux écologiquement correcte, c'est-à-dire soucieuse de l'environnement, tout en demeurant réaliste d'un point de vue opérationnel et économique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2007-4426 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2007 - Soutien au projet CollectAIR - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4427 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de Recherche et Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Hu'S-MAP - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4428 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de Recherche et Développement (R&D) Hu'S-MAP - Convention financière d'application avec l'unité Inserm U 851 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4429 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Thymo 2010 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4430 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de Recherche et Développement (R&D) Thymo 2010 - Convention financière d'application avec Genzyme Polyclonals - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4431 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec la société Elyo Cylergie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4432 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement CollectAIR - Convention financière d'application avec l'école normale supérieure (ENS) de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4426 à 2007-4432. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Monsieur le président, j'ai à rapporter sept dossiers relatifs au pôle de compétitivité Lyonbiopôle. Dans ces dossiers, nous finançons des opérations de recherche et développement associant des entreprises et des laboratoires de recherche de l'agglomération.

Ces sept rapports sont relatifs à trois thématiques qui comportent des enjeux scientifiques et médicaux importants :

- la première thématique est relative à la transmission environnementale des infections nosocomiales. Vous savez que c'est un énorme problème en milieu hospitalier ;

- la deuxième thématique concerne la production d'anticorps pour des applications anti-infectieuses, notamment avec les applications concernant le virus de l'hépatite ;

- la troisième thématique concerne la production d'un produit utilisé contre le rejet de greffe avec le développement de nouvelles indications pour le traitement de certaines maladies auto-immunes et, là aussi, nous sommes dans la recherche et le développement qui vont conduire à des développements importants et qui répondent à des besoins de la société.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

N° 2007-4433 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de Recherche & Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Matbiotex - Convention-cadre - Participation financière - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4434 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et développement Matbiotex - Convention d'application avec Biom'up - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4435 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de Recherche & Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Atena - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4436 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de Recherche & Développement (R&D) Atena - Convention financière d'application avec la société Messier Bugatti - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à Nadine Gelas et nous examinerons l'ensemble de ces dossiers

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Il s'agit du soutien à deux projets recherche et développement dans le cadre du pôle de compétitivité Techtera pour les tissus techniques et fonctionnels. Le premier concerne des tissus médicaux et le second des textiles soumis à fortes pressions, par exemple pour les freins mais qui peuvent avoir d'autres applications. Voilà, monsieur le président, pour ces deux projets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rappelle, pour ceux qui doutaient de l'efficacité des pôles de compétitivité, qu'aujourd'hui, nous en sommes déjà à 300 M€ de projets. Evidemment, 300 M€ de projets dans l'agglomération, cela permet de donner une certaine dynamique.

Donc je mets l'ensemble de ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : Mme la vice-présidente GELAS (n° 2007-4433 à 2007-4436) et M. LARÉAL (n° 2007-4426 à 2007-4432).

N° 2007-4443 - finances et institutions - Signature d'une convention avec le Sytral pour la mise en circulation de navettes fluviales durant la biennale d'art contemporain - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4443. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le président. Avis favorable de la commission pour la signature d'une convention avec le Sytral, reconduisant la mise en circulation de navettes fluviales durant la biennale d'art contemporain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Monsieur le président, je voudrais profiter du vote de ce dossier pour rappeler l'intérêt, à moyen terme, d'intégrer dans le système de transports en commun lyonnais des navettes fluviales rapides et confortables, avec un bon niveau de service à bord, comme par exemple le wifi.

En effet, le développement du secteur du Confluent, qui représentera à moyen terme 25 000 habitants et 25 000 emplois avec notamment le déménagement du siège de la région Rhône-Alpes, plaide en faveur de la pertinence de ce mode depuis la gare Saint Paul, voire plus en amont sur la Saône. L'idée d'une ligne Saint Paul-Pierre Bénite via le Confluent et Gerland, avec l'aménagement d'un parc-relais proposé notamment aux

autocars de tourisme, serait possible en lien avec l'A 450 et fait partie des projets qui ont retenu l'attention de certains élus locaux, pas seulement des élus Verts. Rappelons que l'amélioration des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais doit aboutir en 2009-2010 et qu'une part importante du personnel de la Région venant de l'ouest utilisera ces lignes rénovées.

Des navettes fluviales intégrées au réseau de transports en commun existent déjà à Nantes et à Lille et nous pourrions en réaliser sur le Rhône et la Saône en améliorant l'accessibilité des berges et la vitesse commerciale grâce aux progrès en matière d'appontement, de motorisation nautique et d'hydrodynamisme des coques des véhicules qui ont eu lieu ces dernières années. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

N° 2007-4444 - finances et institutions - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon Perrache - Remplacement des groupes froids et des circulations mécaniques - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4444. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts ; intervention retirée. Merci.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2007-4450 - finances et institutions - Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Convention de délégation de service public en date du 15 novembre 2005 - Avenant n° 2 - Abrogation de la délibération n° 2007-3951 en date du 12 février 2007 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4450. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Nous nous abstenons mais il n'y a pas d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2007-4451 - finances et institutions - Lyon Parc Auto - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4451. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Sur les différents bilans des sociétés d'économie mixte, quatre brèves observations.

D'abord pour remercier une amélioration dans la présentation à propos de la société d'économie mixte SERL puisqu'il apparaît l'annexe salariale et donc on en remercie les services d'y avoir contribué et nous espérons que cette disposition s'étende à l'ensemble des sociétés d'économie mixte.

Deuxième observation de forme, il y a encore quelques inégalités de présentation, il serait mieux que l'ensemble des formes soit la présentation de la liasse fiscale en ce qui concerne les budgets.

Troisième observation, plus particulièrement sur Lyon Parc Auto : ce qu'il est intéressant d'observer dans ce bilan de Lyon Parc Auto c'est la confirmation de l'intervention que notre groupe avait faite il y a un an sur l'évolution de Lyon Parc Auto par rapport à l'évolution des déplacements voiture.

Nous avons vu qu'en 2005, l'ensemble de la consommation de pétrole avait baissé d'à peu près 2 %. Cela a été moins vrai en 2006 puisque, effectivement, il y avait une légère reprise liée à la deuxième partie de l'année 2006 où le prix a de nouveau baissé. Mais, en revanche, on voit que la grande croissance continue de l'utilisation de la voiture en centre-ville est plutôt derrière nous. Nous sommes en phase de stagnation voire de régression. Et les chiffres de Lyon Parc Auto, qui étaient le corollaire j'allais dire la vérification de ces points généraux, sont confirmés encore cette année car, s'il y a une légère augmentation des passages (190 000 passages), en réalité, à périmètre constant, c'est-à-dire par rapport aux anciens parcs, il y a une baisse de 101 000 passages, moins 2 % sur les anciens parcs, seuls les nouveaux parcs compensent, c'est-à-dire que le taux de fréquentation des parcs est en train de baisser.

Il va y avoir un certain nombre de parcs qui vont encore s'ouvrir et je crois qu'aujourd'hui, nous sommes devant un tournant de la place de la voiture en ville et que nous devons réfléchir. Pour ceux qui sont en route, bien sûr, les parcs vont se terminer mais je pense que le mandat suivant ne pourra pas avoir une politique aussi intense en matière de parcs.

Quatrième et dernière observation, aussi par rapport à l'économie, sur l'ensemble de ces sociétés d'économie mixtes où il y a beaucoup d'opérations foncières, on observe trois choses. D'abord, l'indice de la construction n'a augmenté finalement que de 18 % de 2000 à 2007. En revanche, si l'on prend les chiffres Fnaim, l'immobilier et les terrains ont augmenté sur la même période de 100 à 120 % suivant les courbes que nous prenons et, quand on lit la presse économique -je vous lis les titres : "promoteurs immobiliers, les chiffres d'affaires ont doublé en dix ans"-, jamais l'immobilier ne s'est aussi bien porté chez les promoteurs ; et -ce que nous regrettons et cela méritera une analyse dans les années futures-, comment se fait-il que ces chiffres aussi bon ne se traduisent pas de façon aussi pertinente dans l'ensemble de nos sociétés d'économie mixtes qui travaillent sur l'immobilier ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

N° 2007-4458 - finances et institutions - Convention avec le Congrès interprofessionnel de l'art contemporain - 5° congrès à Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4458. Madame Pédrini, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente PÉDRINI, rapporteur : Merci, monsieur le président.

Depuis janvier 2005, la Communauté urbaine conduit une politique de soutien à la biennale de l'art contemporain, avec l'objectif de réaliser une manifestation d'excellence de niveau international et permettant de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire. Dès le 9 juillet 2007, il avait été annoncé que le Cipac, Congrès interprofessionnel de l'art contemporain, se proposait d'organiser son cinquième congrès à Lyon pendant la biennale, permettant ainsi d'associer le plus grand rassemblement de France des professionnels de l'art avec la plus grande manifestation française de l'art contemporain qu'est la biennale de Lyon.

Cette délibération vous propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Cipac et d'autoriser monsieur le président à signer la convention d'application, sachant que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine. La commission a émis un avis favorable sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Union pour la Communauté.

M. ROUX DE BEZIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, je me suis d'ailleurs plongé ce week-end dans les minutes du dernier congrès du Cipac qui s'est déroulé en 2003 à Metz ; notre ami Georges Verney-Carron, à qui l'on doit la réussite de Lyon Docks Art Fair, y était d'ailleurs intervenu sur le thème de l'économie de la culture en Europe.

Nous sommes favorables à la tenue de ce congrès à Lyon et aux retombées médiatiques promises dans ce rapport.

Cependant, permettez-moi une fois encore, monsieur le président, de regretter le manque d'information des élus sur ce dossier et, oserai-je dire, la légèreté avec laquelle vous traitez les élus de votre opposition. Lorsque j'ai demandé des compléments d'information, il a été répondu à notre collaboratrice de groupe : "Vous n'avez qu'à aller sur le site du Cipac !". Heureusement, j'ai -vous le savez- la souris facile et je n'attends pas votre bon vouloir ou celui des services pour trouver l'information mais vous avouerez que c'est un peu cavalier ! D'autant que mes interrogations légitimes sur la partie budgétaire n'ont pas été levées. En effet, le Grand Lyon finance 24 % de ce congrès et la totalité des subventions Etat, Région, Grand Lyon avoisine les 67 % du budget, ce qui me semble beaucoup. J'aurais aimé savoir si cette ventilation avait déjà cours à Metz et dans les congrès précédents -il y en a eu quatre- et si les retombées promises étaient au rendez-vous. Mais point de réponse bien entendu -ce qui est normal- sur le site du Cipac ni auprès de la très agréable personne qui répond au téléphone avec qui j'ai eu une longue conversation. Ce soir, je compte sur vous pour nous éclairer.

Le Cipac a choisi Lyon afin de coupler son congrès, placé sous le thème de "L'art doit-il faire événement ?", avec la biennale d'art contemporain. L'art doit-il faire événement ? C'est une bonne question, c'est un bon thème d'actualité. C'est vrai que, lorsqu'on lit la presse parisienne bien pensante, monsieur le président, -*Libé*, *Le Monde*, *Télérama*-, elle semble s'acharner sur notre biennale ; jalousie d'une élite parisienne, déçue de constater que la province peut sortir du lot ? Pourquoi pas ? Mais je pense l'explication insuffisante. Je lisais *Le Progrès* ce matin ; un traditionnel micro-trottoir était clair : "Tout est bizarre, les œuvres sont vraiment spéciales, on n'y comprend pas grand-chose et on se sent exclu" affirmaient deux étudiantes ; *Le Monde*, quotidien de référence : "Si aucun thème, aucune esthétique, aucune invention ne se dégagent, une tonalité s'impose, celle du déjà vu. A mesure que l'on passe d'un lieu à l'autre, l'ennui ne cesse de s'appesantir. On attend une idée neuve, au moins l'esquisse d'une singularité mais non : des discours bavards et prétentieux prétendent justifier des dispositifs simplistes et déjà cent fois employés" ; *L'Express* : "On retient surtout, au final, l'insignifiance parfois grandiloquente des propositions artistiques, proportionnelle à la prétention de la "règle du jeu" ; heureusement, *Le Figaro*, ironie du sort, nous couvre de louanges ainsi que le *Financial Times*.

Alors faut-il s'alarmer, comme je l'ai entendu çà et là sur les bancs de nos hémicycles ou au travers des courriers reçus dans les mairies d'arrondissement ? Je ne le crois pas. J'étais ce week-end avec Thierry Raspail, le patron de la biennale, place des Terreaux, lors de la visite de la Veduta ; il me disait : "Je comprends les critiques et je les assume. C'est une biennale, pas un musée et je n'y ferai pas ce que je fais au musée d'art contemporain de Lyon. Face aux cent trente biennales organisées dans le monde, une par semaine, nous revendiquons une différence, celle de déranger. Nous avons voulu, avec cette biennale, contraindre artistes et commissaires à penser la décennie, c'est-à-dire rendre des comptes au futur". Personnellement, la dernière biennale qui m'a ému était en 2000, à la Halle Tony Garnier. Depuis, j'ai été surpris, décontenancé,

intrigué, fâché, cela dépend des moments, par les biennales successives. C'était des émotions, certes, mais pas forcément de plaisir.

Faut-il pour autant aller plus loin dans la critique ? J'ai entendu des élus, sur tous les bancs, souhaiter que l'on remette tout à plat. J'ai même entendu des professionnels qui souhaitaient que l'on tire des conséquences d'un échec annoncé -certaines critiques étaient violentes, même des pairs de Thierry Raspail- et que l'on mette à mal un édifice patiemment construit. Je souhaite dire ce soir que mon groupe renouvelle toute sa confiance à Thierry Raspail avec qui j'ai travaillé profondément sous le précédent mandat.

A l'heure où chacun sur ces bancs peaufine de futurs programmes, à l'heure où chacun sur ces bancs, s'agissant de rayonnement international, imagine les couleurs du Lyon de demain, il convient, à mon sens, de ne pas négliger la dimension artistique de Lyon car, enfin, les grandes villes du monde ont su capitaliser sur une dominante culturelle et Bilbao -ne prenons que cet exemple-, qui fête les dix ans du musée Guggenheim ce mois-ci, en sait quelque chose.

A Lyon, nous avons la chance d'avoir une filière complète dans le domaine de l'art : un Palais Saint Pierre, qui est dans le top 10 européen, un musée d'art contemporain, un institut d'art contemporain à Villeurbanne, des galeries allant de l'institutionnelle à l'expérimentale la plus élitiste, des artistes, des critiques d'art, certains très agissant comme Alain Volerin, et un marché soutenu par des collectionneurs. La première édition de Docks Art Fair a démontré à beaucoup d'esprits chagrins -et beaucoup n'y croyaient pas- que l'on était capable, à Lyon, de vendre des œuvres d'art. Lorsque j'étais adjoint à la culture du sixième arrondissement, je me souviendrai toujours qu'un adjoint à la culture de l'époque m'avait dit : "Il n'y a de culture qu'en mairie centrale." ; j'avais quitté son bureau au début du mandat en lui disant que je le reverrai à la fin du mandat, que cela ne servait à rien que l'on discute. Mais les expositions que nous organisons avec Dominique Nachury, avec Pierre Montheillet, Jean-Michel Cierniewski, Hilary Dymond, Christian Lignais ou Marques ont démontré qu'il existait, même en mairie d'arrondissement, un marché pour l'art contemporain puisque la plupart de ces œuvres étaient vendues dans la foulée.

Cette filière de l'art, c'est une chance, d'autant que nous avons une bannière au travers de la biennale. Simplement, maintenant, dans cet hémicycle comme à la Ville, si Lyon a une couleur, c'est à nous de la mettre en valeur.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, madame Gelas.

Mme la vice-présidente GELAS : Vous permettez, monsieur le président ?

D'abord, merci pour ces compliments pour la biennale, en particulier Docks Art Fair et le congrès du Cipac. Finalement, nous avons eu de bonnes idées et on ne vous a pas attendu. Je vais tout de même répondre sur quelques points.

Je pense que la personne que vous avez eue était plutôt sensible à votre manquement de la souris et qu'elle vous a simplement renvoyé à votre activité préférée. Vous pouvez prendre cela avec ironie !

Je vais tout de même répondre à ce que vous avez demandé sur le Cipac. En effet, la dernière édition était à Metz avec un financement des collectivités beaucoup plus important que celui que nous avons donné ici et avec des retombées dont il est difficile de juger en parallèle puisqu'à ce moment-là, il n'y avait pas de biennale d'art contemporain accompagnant l'édition de Metz. Tous ces éléments peuvent vous être donnés.

Je voudrais tout de même dire deux choses sur ce que vous avez dit à propos des jugements sur la biennale. Sur la presse, il est bien que vous ayez noté que certains journaux faisaient plutôt des éloges de la biennale, *Le Figaro*, mais vous pourriez en citer d'autres et en particulier dans la presse internationale. Je vous renvoie la lettre qui vient de sortir, la *Lettre de la biennale* qui va paraître tous les quatre mois, où vous pourrez trouver une revue de presse et vous verrez que s'il y a des mauvais articles, il y en a aussi d'excellents. Sur la presse internationale, je voudrais simplement vous dire l'appréciation que donne le directeur de la foire de Londres qui dit : "Pour moi, cette biennale est la biennale de l'année". Voilà pour ce qui est de la presse et on pourrait continuer ainsi.

Ensuite, je trouve que vous êtes un peu plus sur un terrain glissant quand vous parlez de la complexité de l'art, de ces œuvres difficiles à comprendre, etc. C'est un débat récurrent, absolument récurrent : "Ce n'est pas de l'art ! L'art est complexe, il n'a pas à tout montrer !". Il y avait tout de même cela dans vos propos et que cette biennale serait mauvaise parce qu'il y aurait des jugements comme cela. Je voudrais vous renvoyer à l'appréciation que faisait la ministre à la sortie de la biennale qui disait qu'elle était extrêmement touchée par cette biennale et qu'elle considérait que c'était une des meilleures manifestations d'art contemporain qu'elle avait vues.

Voilà, en réponse à votre intervention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, moi, je ne porterai pas de jugement. Il se trouve que j'étais le week-end dernier à la biennale de Venise. Chacun emploie son temps comme il le veut pour faire -comme dirait monsieur Roux de Bezieux- un peu de *benchmarking*. J'en discutais avec le directeur adjoint de la biennale qui me disait qu'eux-aussi, cette année, s'étaient fait étonner par la presse italienne et que, ma foi, c'était le sort des biennales que de créer le débat.

Je suis heureux tout simplement que l'on parle de Lyon. Que l'on dise que, sur tel ou tel point, on est en désaccord ou pas en désaccord, à la limite, je crois que le mieux c'est qu'effectivement, la ville commence à être connue. Mais, comme vous le savez, monsieur Roux de Bézieux, en ce moment, nous n'avons pas trop à nous plaindre puisque, ces derniers temps, le mensuel *L'Entreprise* nous classait, pour la troisième fois consécutive, première ville pour l'attractivité économique, le *Reader's digest* nous classait septième pour notre cadre de vie au monde -c'était peut-être un peu exagéré mais c'était leur classement-, *Cushman and Wakefield* nous faisait passer de la vingt-quatrième place européenne à la dix-septième et, sur le tourisme d'affaires, l'organisme international qui compare les grandes villes nous faisait passer de quatre-vingt-dix-neuvième place à la trente-quatrième. Tout ceci n'est pas si mal. Si vous le voulez bien on va essayer de continuer ainsi. Comme cela, vous pourrez aussi dire du bien sur votre blog, ce qui vous arrive parfois.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

N° 2007-4468 - proximité, ressources humaines et environnement - Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2006 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4468. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur ce rapport annuel sur l'eau, rapport dont il faut signaler qu'il s'améliore d'une année sur l'autre et qu'il constitue aujourd'hui un véritable état des lieux de la politique de l'eau au Grand Lyon dans ses différents champs de compétence, y compris la gestion des eaux pluviales évoquée tout à l'heure, et dans ses différents choix politiques que sont le développement durable, la recherche, la solidarité locale et internationale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, très rapidement et, ensuite, je laisserai le reste du temps de parole à monsieur Benarbia.

Je voulais relever effectivement la qualité du rapport et en remercier les services mais aussi attirer l'attention du Conseil sur ce que j'appellerai un début de dérive voire une dérive tout court sur la mise en œuvre des coefficients d'évolution des prix qui aboutissent, en particulier pour l'assainissement, à une augmentation de 4 % et, pour l'année prochaine, on nous annonce encore plus. Je crois que, de ce point de vue, il est urgent, dans les négociations en cours sur le contrat de l'eau, d'aller vraiment au bout de cette discussion.

M. LE PRÉSIDENT : L'assainissement est en régie directe ?

M. FOURNEL : Oui mais les coefficients d'application qui ont été mis sur l'assainissement et également ceux mis sur l'eau posent problème aujourd'hui. Sur l'eau, je crois qu'il faudra aller au bout de la négociation et, réellement, je crois que nous aurons à en parler au Conseil communautaire de décembre, il faudra effectivement stopper cette dérive qui est préoccupante. Voilà pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Quignon me dit que, sur l'assainissement, l'indice de revalorisation est celui de l'Insee, donc nous ne maîtrisons pas.

Ensuite, le groupe Les Verts.

M. BENARBIA : Excusez-nous ! mais nous tenons à pointer un autre aspect qui est à la fois d'actualité et de prospective : début 2005, l'analyse de la chair de poissons pêchés dans le canal de Jonage révélait des concentrations de polychlorobiphényle de manière importante, au seuil limite recommandé par l'OMS ; ceci présente des risques pour la santé en cas de consommation régulière. Ce constat a conduit le préfet à interdire la consommation de ces poissons et, aujourd'hui, cette interdiction a été étendue à l'ensemble du cours du fleuve jusqu'à la Méditerranée.

Les causes réelles directes de cette pollution par les PCB restent inconnues. Le ministre de l'Environnement s'est déplacé la semaine dernière à ce sujet. Un effort de connaissances est aujourd'hui nécessaire. Indétectables dans l'eau, les PCB se concentrent dans la chair des animaux aquatiques. Les populations humaines de l'agglomération ont-elles été touchées par ces contaminations ?

La principale source d'alimentation en eau potable du Grand Lyon étant constituée par la nappe du Rhône, nous devons nous préoccuper de ce fait. Or, notre assemblée a-t-elle été suffisamment active sur ce dossier ? Ne faudrait-il pas engager des initiatives plus fortes ?

La première, au-delà des plaintes qui ont été déposées par un certain nombre de collectivités dont nous faisons partie, serait de nous donner les moyens de mieux connaître les sources réelles de cette pollution et les moyens d'y remédier. N'y a-t-il pas un risque à voir ce polluant, semble-t-il déposé dans les sédiments, se diffuser et venir atteindre les graviers qui constituent la zone où nous prélevons notre eau, et sur l'île de Crépieux et dans l'usine-relais qui est à côté ?

Je vais en terminer puisque, au-delà des PCB, on a pu noter que d'autres polluants comme les métaux lourds (chrome) et, par ailleurs, diverses hormones sont présents de manière assez commune dans le milieu naturel, que cette pollution chronique n'est pas simplement inquiétante par ses effets de masse mais, au contraire, par ses effets d'accumulation au fil du temps.

Notre collectivité ne pourrait-elle pas être qualifiée de défaillante sans quelques initiatives portant d'abord sur une meilleure connaissance par la voie de la science de cette situation, de ses causes et de ses effets possibles et, ensuite, en envisageant les mesures à prendre pour améliorer la gestion de notre ressource en eau et du traitement de l'eau que nous rejetons dans les milieux environnants ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. On dit que 40 % des cours d'eau seraient touchés à travers la France. Je pense que le problème va être un peu analysé. En tout cas, je ne vois pas le Grand Lyon se livrer à ce travail scientifique par ses propres moyens, monsieur Benarbia. Cela relève du gouvernement français, si vous le voulez bien. On ne va prendre la dépollution de 40 % du territoire français à notre charge.

Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : A notre tour de féliciter la direction de l'eau pour la qualité croissante du rapport annuel qui intègre cette année, pour la première fois -comme cela a été souligné-, un chapitre sur la recherche développement et sur l'éducation à l'environnement.

Je ne reviendrai pas longuement sur un dossier qui a depuis un an bénéficié de plus d'attention de la part des élus et des médias que par le passé et dont les enjeux sont à présent cernés par un large public.

Pour cette année, la tendance à la croissance des bénéfices des contrats d'affermage de l'eau potable se poursuit au rythme habituel. Même si le rythme de hausse du prix du mètre cube d'eau et des abonnements a connu un fléchissement et s'est limité à 2,05 % entre 2006 et 2007, l'eau du Grand Lyon reste une des plus chères de France.

En parallèle, la hausse de la redevance d'assainissement perçue pour le compte du Grand Lyon se poursuit à un rythme deux fois plus soutenu en raison de son indexation sur l'indice Insee des prix de l'assainissement -comme vous nous l'avez indiqué, monsieur le président-. Nous avons besoin d'un bon niveau de ressources car notre programmation d'investissements dans le domaine de l'assainissement est chargée avec la nouvelle station d'épuration de la Feyssine, l'amélioration du réseau,

des déviations de réseaux d'eau et d'assainissement liées aux nécessaires projets de transports en commun. Enfin, il faut peut-être progresser sur les procédés de captage des micropolluants toxiques comme les PCB dont le haut niveau constaté dans le Rhône pourrait être alimenté par les stations d'épuration urbaines.

Cette hausse justifiable des prix de l'assainissement rend nécessaire d'obtenir de bons résultats dans le travail de négociation que vous menez actuellement avec les fermiers pour faire baisser les prix de l'eau, monsieur le président. Il est important d'obtenir un rabais supérieur sur le prix de l'abonnement, qui frappe plus en proportion les personnes attentives aux économies d'eau, et une baisse limitée au prix du mètre cube ne serait pas cohérente avec le principe du pollueur-payeur. Nous savons que vous travaillez à cette baisse et nous espérons que nous aboutirons à de bons résultats, allant à la fois dans le sens du pouvoir d'achat et de l'environnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4469 - proximité, ressources humaines et environnement - Charbonnières les Bains - Chassieu - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village - Projets nature de la branche nord du "V" vert, du vallon du ruisseau des Torrières, des vallons des Serres et des Planches, du ruisseau du Ravin - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4469. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les projets nature de la branche nord du "V" vert et de différents autres secteurs de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Parmi les cinq sites évoqués, la branche nord du "V" vert, le vallon du ruisseau des Torrières, les vallons des Serres et des Planches, le ruisseau du Ravin, le premier de la liste est tout à notre attention ce soir avec l'éventuel futur et possible voisinage du projet d'un grand club de football.

Il est surprenant de ne retenir qu'une branche du "V" vert, accréditant l'idée d'une altération physique et la cohérence d'origine par le morcellement urbain. Ce site révèle des trésors de flore et de faune avec le partenariat et l'attention de la Cora et la Frapna. Le site révèle également que l'activité humaine et délicate peut être riche pour l'environnement aérien, le sol

et le tréfonds. Nous savons par ailleurs qu'une exploitation développe une pratique maraîchère biologique raisonnée et raisonnable et prépare un projet d'entité agricole et fermière de même sensibilité. A ce dessein, l'attention de l'éventuel projet voisin ne peut se satisfaire d'une ambiance verte mais doit prendre de suite une discipline novatrice et délicate, plus proche des approches orientales, des bocages que de notre mythe du jardin à la française, plus proche également de la discrétion que de l'excessive valorisation de l'objet. Cette continuité d'attention mériterait, de fait, une meilleure audience au sein du dispositif, de la machine à faire sortir de terre des projets sur le site de Montout. Cette continuité d'attention paraît très évasivement abordée et considérée au sein du dossier.

Parmi les cinq sites évoqués, un autre est original, sous l'accord de sept communes entre Saône et Rhône pour accompagner une attention protectrice, accordant un contenu moins technique, moins formel en un site que l'usage humain a au fur et à mesure abandonné depuis le retrait de l'exercice militaire. Le projet nature en ce lieu est engagé à la demande des communes qui ont déjà fait intervenir les brigades vertes du Conseil général pour les entretiens et les petits aménagements réouvrant une découverte humaine des lieux, qui achèvent également l'élaboration de plusieurs chemins de randonnée avec lien au centre de chacune des communes, dont les quartiers de la ville nouvelle de Rillieux.

Le projet nature pour le ruisseau du Ravin accorde une attention à l'environnement des ouvrages de sécurité envers les inondations de pluies centennales. Notre groupe conçoit la nécessaire attention au Grand Lyon et à ses partenaires et apprécierait qu'elle soit encore plus développée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Vous mettez quelle note sur ce rapport ? Tout à l'heure c'était "peut progresser", alors cette fois-ci ?

M. DURIEUX : Satisfaisant !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets aux voix ce rapport. Pas d'opposition ? Il est adopté.

Adopté

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4470 - proximité, ressources humaines et environnement - Rédaction d'un guide sur l'adaptation aux changements climatiques - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4470. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour les Verts.

Mme BESNARD : Notre agglomération se dote d'un outil qui est tout de même important puisqu'il s'agit de la prise en compte du changement climatique. A l'instar, par exemple, d'une ville comme Londres qui a produit un document qui fait à peu près cent quatre-vingt pages et qui propose aux maîtres d'ouvrages des conseils très concrets, très pratiques, très divers.

Les conseils sont en effet très concrets et pratiques : cela va aussi bien de la nécessité de limiter l'usage de l'asphalte, par exemple, qui est fortement absorbeur de rayonnements solaires qu'il restitue pendant la nuit, de peindre les murs en blancs, de végétaliser les toits ou encore d'installer des serres urbaines. C'est un format guide qui est très pratique et qui va permettre de donner aux professionnels comme aux aménageurs une vision claire des bonnes pratiques à mettre en place et nous pensions que ce travail pouvait également être transcrit sous forme de fiches techniques pour être intégré par exemple, pourquoi pas, dans le PLU communautaire, d'une manière ou d'une autre.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4471 - proximité, ressources humaines et environnement - Terres en villes - Programme d'expérimentation sur les périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4471. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable sur le programme d'expérimentation sur les périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbain.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un temps de parole pour les Verts.

M. le vice-président BUNA : Retiré, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4472 - proximité, ressources humaines et environnement - Charly - Irigny - Saint Genis Laval - Vernaison - Agriculture - Effets de l'orage de grêle du 29 avril 2007 - Soutien exceptionnel aux agriculteurs sinistrés - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4472. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Monsieur le président. Avis favorable sur ce rapport qui concerne un soutien exceptionnel aux agriculteurs lors d'un orage de grêle le 29 avril 2007. J'ai une note pour le rapporteur :

Dans l'énumération figurant au neuvième paragraphe, il convient de lire : "**une partie forfaitaire correspondant à 35 % de la part variable de la consommation 2006**" au lieu de : "*une partie forfaitaire correspondant à 30 % de la part variable de la consommation 2006*".

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir, monsieur le maire.

M. ALLAIS : Monsieur le président, chers collègues, le 29 avril dernier, les communes de Charly, Vernaison, Irigny et Saint Genis Laval ont subi un orage exceptionnel, particulièrement long et violent, qui a inondé leurs territoires de grêle. Les dégâts ont été très importants concernant les propriétés privées, les bâtiments publics, obstruant les réseaux d'assainissement et dégradant fortement les chemins communaux.

Lors de notre séance communautaire du 2 mai dernier, après avoir salué la grande réactivité des services du Grand Lyon, je vous sollicitais, monsieur le président, afin d'envisager une aide exceptionnelle de la part du Grand Lyon du fait de l'imprévisibilité de cet aléa climatique.

S'agissant des biens publics et des dépenses exceptionnelles, les comptes ne sont pas encore clos mais, dès leur achèvement, nous vous transmettrons les résultats définitifs pour permettre de déterminer l'aide que pourrait nous apporter le Grand Lyon. Une délibération sera vraisemblablement présentée dans une séance ultérieure et je vous en remercie par avance.

La délibération d'aujourd'hui est destinée aux agriculteurs qui ont non seulement perdu leurs récoltes annuelles mais dont l'activité est compromise pour plusieurs années en raison des dégâts structurels causés par l'orage. Du fait de son action et de sa compétence en matière d'espaces agricoles périurbains, le Grand Lyon vient donc en aide à cette filière agricole. Monsieur le vice-président Patrick Laurent, que je tiens à remercier, est venu sur place constater l'étendue des dégâts et a instruit cette délibération qui prévoit d'indemniser les agriculteurs à proportion de leurs frais d'irrigation. La somme totale allouée par le Grand Lyon se monte à 58 172 €, à destination de vingt-trois exploitations agricoles réparties sur les quatre communes citées précédemment.

Au nom des quatre communes qui ont été touchées par ces incidents climatiques et au nom des quatre maires ici présent, je tiens à remercier chaleureusement l'assemblée communautaire pour sa solidarité en général et cette aide salubre en particulier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4393 - Rillieux la Pape - Evolution du village - Prise en compte d'un projet - Extension d'un périmètre d'études existant - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2007-4398 - Solaize - Côte de Chanvre - Dévoisement de la rue - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4412 - Vénissieux - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 2 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2007-4413 - Rillieux la Pape - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 3 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

N° 2007-4442 - Saint Priest - Voiries de desserte Renault Trucks - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4393, 2007-4398, 2007-4412, 2007-4413 et 2007-4442. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le président. Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports. Il convient de préciser pour ces rapports une modification identique pour ces deux délibérations :

- à la fin du paragraphe : "*En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver le dossier de la modification n° 2 du PLU*", il convient d'ajouter : "**tel qu'il a été soumis à l'enquête publique**".

- à la fin du paragraphe : "*1° - Approuve le dossier de modification n° 2 du plan local d'urbanisme communautaire sur le territoire de la commune de Vénissieux*", il convient d'ajouter : "**tel qu'il a été soumis à l'enquête publique**".

Ces observations sont également valables pour la révision du PLU de Rillieux la Pape.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois qu'il y a cinq dossiers, en fait. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2007-4394 - Saint Didier au Mont d'Or - Renoncement à l'acquisition de l'immeuble situé 2, rue du Dôme, à l'angle du chemin du Vieux Bourg et appartenant aux conjoints Trias-Badel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° 2007-4410 - Champagne au Mont d'Or - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de l'Epoux - Achèvement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Frieih a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4394 et 2007-4410. Madame Frieih, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2007-4395 - Meyzieu - Renoncement à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 81, rue de la République appartenant à M. et Mme Courvoisy et levée partielle de l'emplacement réservé n° 15 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° 2007-4396 - Décines Charpieu - Renoncement à l'acquisition d'une propriété située 12, rue Victor Hugo appartenant à MCA Promotion et levée des réserves de voirie - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord -

N° 2007-4402 - Mions - Réaménagement - Quartier Joliot-Curie - Composition de la commission composée en jury - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4404 - Quartiers du contrat urbain de cohésion sociale - Gestion sociale et urbaine de proximité - Participation financière au programme Partenariat pour la tranquillité mis en oeuvre par l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité (Arradep) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4405 - Lyon 8° - Quartiers Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4406 - Bron - Quartier Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4407 - Saint Fons - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4408 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Desserte de l'îlot Bourdarias - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4409 - Bron - Quartier du Terrillon - Opération de renouvellement urbain - Relogement et indemnisation de relogement des propriétaires occupants - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche, en l'absence de monsieur le vice-président David, rapporte les dossiers numéros 2007-4395, 2007-4396, 2007-4402 et 2007-4404 à 2007-4409. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DAVID absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE, en remplacement de M. le vice-président DAVID absent momentanément.

N° 2007-4397 - Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Spiteri a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4397. Madame Spiteri, vous avez la parole.

Mme SPITERI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme SPITERI.

N° 2007-4400 - Mions - Requalification de la rue Mangetemps, y compris le carrefour Ferrus-Tilleuls et le carrefour Mangetemps-rue du 23 août 1944 - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4400. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2007-4401 - Lyon 5° - Quartier Saint Georges - Place Benoît Crépu - Rénovation d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-4411 - Lyon 3° - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Villette-Paul Bert - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4414 - Lyon 2° - ZAC Confluence - Projet européen Concerto-Renaissance - Remboursement des frais de mission des agents communautaires concernés - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4422 - Chassieu - Réalisation d'une aire de stationnement provisoire - Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle communale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-4424 - Lyon 3° - Secteur Part-Dieu - Rue des Cuirassiers - Protocole transactionnel portant sur la reprise de l'escalier d'accès à la tour Electricité de France (EDF) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4477 - Bron - Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc - Déclassement d'un tronçon de l'A 43 en vue de son intégration dans le domaine public communautaire - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4401, 2007-4411, 2007-4414, 2007-4422, 2007-4424 et 2007-4477. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4416 - Vénissieux - ZAC de Venissy - Approbation du dossier de création modificatif - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4423 - Givors - Grigny - Diagnostic des carrefours à feux des communes de Givors et Grigny - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4416 et 2007-4423. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2007-4417 - Tassin la Demi Lune - Carrefour de la Libération - Aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4417. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2007-4418 - Caluire et Cuire - Grande rue de Saint Clair - Réévaluation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4418. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2007-4419 - Vaulx en Velin - Boulevard urbain "est" - Section Vaulx en Velin - Etudes acoustiques - Protocole transactionnel avec la société Arcadis - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4420 - Vaulx en Velin - Aménagement des voiries du PAE Tase - Lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre (appel d'offres ouvert) - Composition de la commission composée en jury - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4419 et 2007-4420. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

M. BEAUVERIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4425 - Opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes - Einstein, Tony Garnier, Fleming, Laennec et lotissement Bioparc - Résultats de l'année 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4439 - Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Allais comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4425 et 2007-4439. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2007-4437 - Convention de partenariat avec l'association Comité Bellecour - Subvention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2007-4438 - Subvention pour le concours des Meilleurs ouvriers de France - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2007-4441 - Marché des soies - Subvention 2007 à l'association Intersoie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4437, 2007-4438 et 2007-4441. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2007-4440 - Subvention au groupement d'intérêt public Résacoop pour la mise en oeuvre des activités préparatoires à la création d'un institut des hautes études de l'action internationale des villes et gouvernements locaux (IDHIL) - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Daclin comme rapporteur du dossier numéro 2007-4440. Monsieur Daclin est absent. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4445 - Construction d'une déchetterie dans le secteur de Mions-Corbas - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Forissier comme rapporteur du dossier numéro 2007-4445. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2007-4446 - Exercice 2007 - Budget principal et budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du restaurant - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2007-4447 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac - Convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Avenant n° 3 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4448 - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac du Grand Lyon - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4449 - Garantie d'emprunt accordée à Porte des Alpes habitat - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4446 à 2007-4449. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2007-4452 - SERL - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4453 - Sogely - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4454 - SAIEM Vaulx en Velin - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4455 - SEM Cité internationale - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4456 - SAEM Lyon Confluence - Présentation du rapport des mandataires - Exercice 2006 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4457 - Meyzieu - Gymnase Olivier de Serres - Protocole transactionnel passé avec la Ville - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4452 à 2007-4457. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Les rapports numéros 2007-4452 à 2007-4456 concernent la présentation des bilans annuels des SEM SERL, Sogely, SAIEM, Cité internationale et Lyon Confluence mais le rapport numéro 2007-4457 est d'une nature différente et concerne un protocole transactionnel passé avec la ville de Meyzieu à propos duquel il y a une note au rapporteur : suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le projet comme suit :

- en page 2, "*La Communauté urbaine verse à la ville de Meyzieu la somme de 53 600 €*" au lieu de "*50 400 €*" ;

- dans le délibéré :

"1° - *Approuve le protocole prévoyant que la Communauté urbaine verse à la ville de Meyzieu, en deux fois, la somme de "53 600 €" au lieu de "50 400 €".*

La commission a donné un avis favorable à tous ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Quignon me signale que le contentieux durait depuis vingt ans.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier quitte la salle avant le vote du dossier numéro 2007-4457 puisqu'il est partie prenante dans ce dossier en tant que maire de Meyzieu.

Pas d'opposition pour l'ensemble de ces dossiers ?

Adoptés, M. Forissier n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2007-4457).

Rapporteur : M. MANSOT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4459 - Fonds de solidarité eau - Programme d'appui aux communautés rurales pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement au Sénégal oriental - Convention avec l'association GRET - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4460 - Fonds de solidarité eau - La santé par l'éducation à l'hygiène et à l'utilisation de l'eau dans les villages de Yona, Bana et Ouana (Burkina Faso) - Convention avec l'association Senteurs africaines - Subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4461 - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable et assainissement en pays Bezanozano, Madagascar - Convention avec l'association les Amis du Musée de l'Abeille d'Opale-Humanité Madagascar - Subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4462 - Fonds de solidarité eau - Réhabilitation de l'adduction d'eau de Bangoua au Cameroun - Convention avec l'association les enfants de N° de - Subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4463 - Fonds de solidarité eau - Projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans douze villages du district de Manakara à Madagascar - Convention avec l'association InterAide - Subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4473 - Transformations d'emplois et revalorisation indicière - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2007-4476 - Organisation d'un cycle de conférences - Convention avec l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines (ENS LSH) et l'association Economie et humanisme - Participation financière - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Roche comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4459 à 2007-4463, 2007-4473 et 2007-4476. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2007-4464 - Lyon 8° - Vénissieux - Boulevard des Etats-Unis à la gare terminus de Vénissieux - Réalisation de la ligne T 4 du tramway - Travaux de dévoiement et modifications des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4474 - Réapprovisionnement en sel de déneigement - Convention avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4475 - Givors - Approvisionnement en sel - Convention avec la Commune - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4464, 2007-4474 et 2007-4475. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2007-4465 - Saint Priest - Saint Priest - Porte des Alpes secteur Renault Trucks - Création des réseaux d'assainissement et d'eau potable - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4467 - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard de Parilly - Avenue Charles de Gaulle - Opération n° 1423 - Bassin de Parilly - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désigné e comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4465 et 2007-4467. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4466 - Villeurbanne - Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction du collecteur sous la rue Rouget de Lisle - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4478 - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et prestations relevant du service complet et de la collecte des déchets issue de l'activité d'ébouage sur une partie des territoires de Lyon et Villeurbanne et transport des déchets - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4479 - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village et transport des déchets - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4480 - Collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés et transport sur le territoire de Bron, Charly, Corbas, Feyzin, Irigny, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Solaize et Vernaison et transport des déchets - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4466 et 2007-4478 à 2007-4480. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée.

(La séance est levée à 21 heures 50).

ANNEXE

Présentation des comptes-rendus annuels aux collectivités pour l'année 2006-
Résultats des opérations d'urbanisme - (dossier n° 2007-4392)

(Intervention de monsieur le vice-président Crimier)

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LE CONTEXTE GENERAL**

■ **Le volet économique du suivi global des opérations d'urbanisme en phase de réalisation s'appréhende à partir de trois indicateurs :**

- Les résultats de la commercialisation
- le suivi de l'équilibre des bilans des opérations publiques
- l'évolution des financements publics à mobiliser

RESULTATS DES OPERATIONS D'URBANISME

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LA COMMERCIALISATION**

■ **Les résultats présentés concernent les 48 opérations en phase active**

| Types d'opérations | actives ou créées | Closure & bilan liquidation | Total |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------|
| I - régies directes | 6 | 1 | 7 |
| II - conventions publiques | 33 | 8 | 41 |
| . Serl | 24 | 4 | 28 |
| . Opac du Rhône | 7 | 4 | 11 |
| . SEM Cité Internationale | 1 | 0 | 1 |
| . SEM Lyon-Confluence | 1 | 0 | 1 |
| III - conventions privées | 9 | 7 | 16 |
| Total | 48 | 16 | 64 |

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'ACTIVITES**

■ **L'année 2006**

- 211 525 m² de SHON commercialisée

→ Rappel 2005 : 192 932 m² de SHON commercialisée

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'ACTIVITES**

■ **Ce niveau de commercialisation résulte :**

- **De ventes importantes sur les opérations suivantes**
 - Ex : ZAC des Pierres Blanches à Mions/Corbas (20 095 m² Shon)
 - Ex : ZAC Pôle Alimentaire à Corbas (56 200 m² Shon)
 - Ex : ZRU Part Dieu à Lyon 3^{ème} (39 834 m² Shon)
 - Ex : ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7^{ème} (20 000 m² Shon)
 - Ex : ZAC de la Fouillouse à Mions/Corbas (15 000 m² Shon)
 - Ex : ZAC Feuilly à St. Priest (29 652 m² Shon)

I - LA COMMERCIALISATION

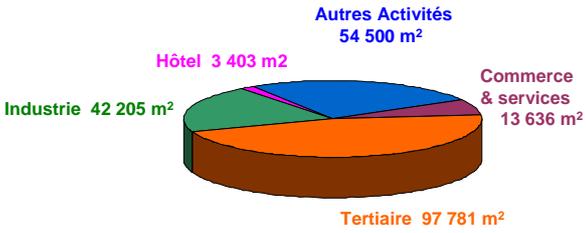
UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'ACTIVITES :**

■ **Par nature d'Activité**



| Nature d'Activité | Surface (m ²) |
|---------------------|---------------------------|
| Tertiaire | 97 781 |
| Commerce & services | 13 636 |
| Industrie | 42 205 |
| Hôtel | 3 403 |
| Autres Activités | 54 500 |

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2007

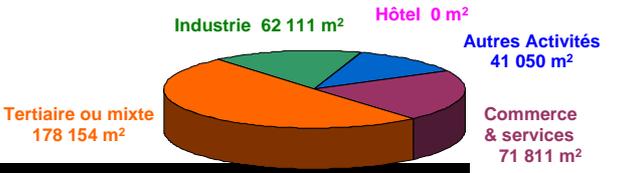
RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **ACTIVITES : PREVISIONS DE COMMERCIALISATION SUR 2007**

■ **Total : 353 126 m²**

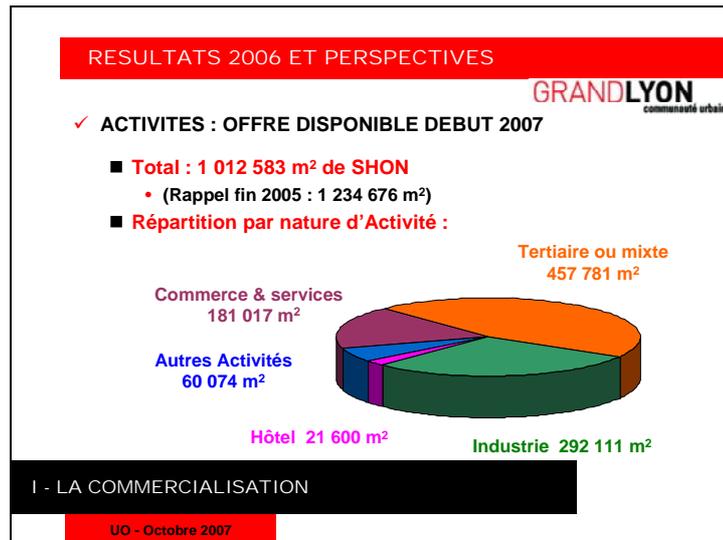
- A noter que sur les 5 dernières années, ont été réalisés 92 % des objectifs
- (Rappel réalisé 2006 : 211 525 m²)
- Moyenne des ventes des 5 dernières années : 149 372 m² Shon

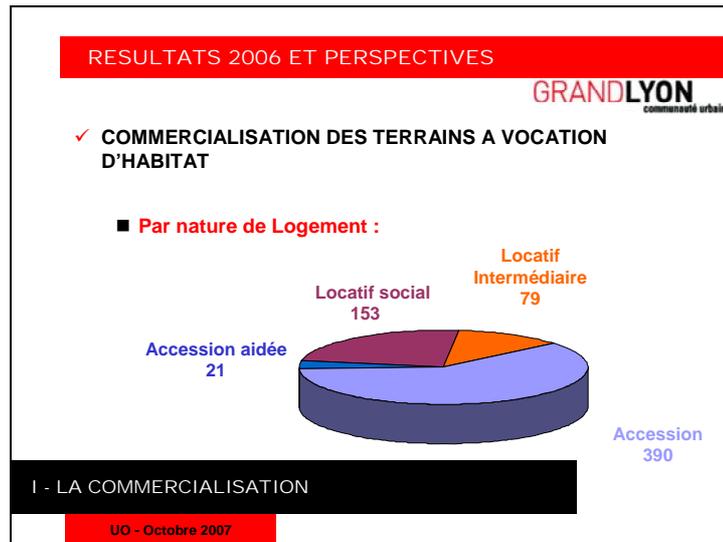


| Nature d'Activité | Surface (m ²) |
|---------------------|---------------------------|
| Tertiaire ou mixte | 178 154 |
| Commerce & services | 71 811 |
| Industrie | 62 111 |
| Autres Activités | 41 050 |
| Hôtel | 0 |

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2007





RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

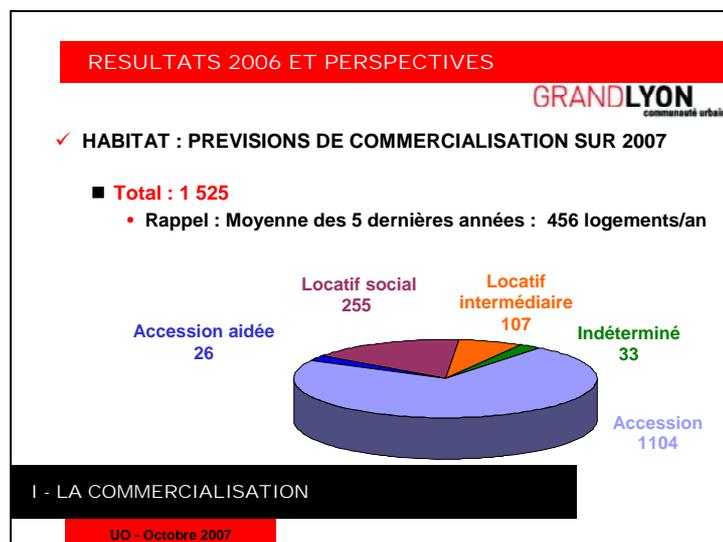
✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'HABITAT**

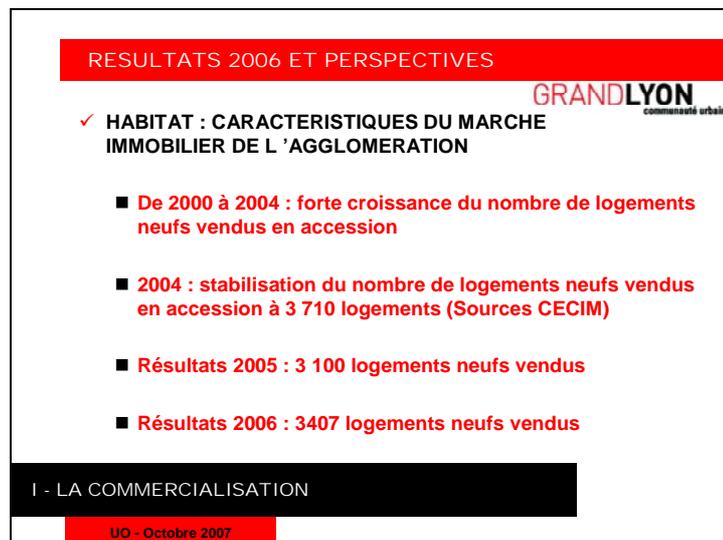
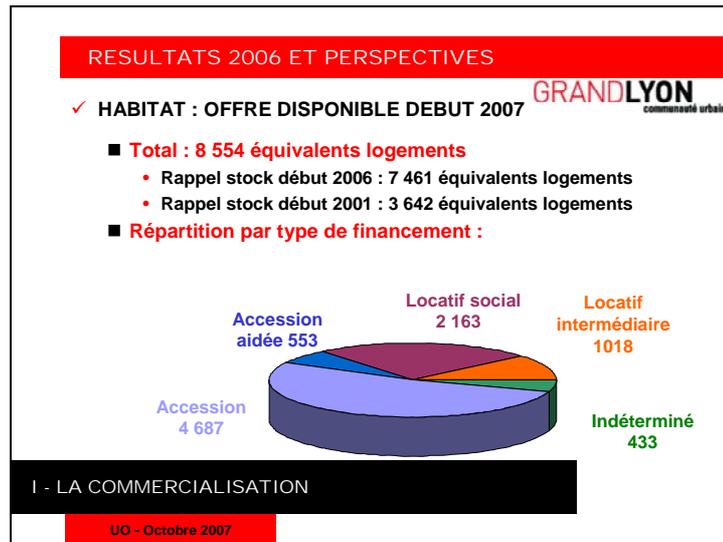
■ **Les principales ventes de logements réalisées sur 2006 :**

| | | |
|-------------------------------|----------------------|-------------------|
| → Bron : | Zac du Fort | (50 Eq. Logement) |
| → Lyon 2 ^{ème} : | Zac Lyon Confluence | (79 Eq. Logt.) |
| → Lyon 3 ^{ème} : | Zac de la Buire | (96 Eq. Logt.) |
| → St. Germain au Mt d'Or : | Zac de la Mendillone | (172 Eq. Logt.) |
| → Mions : | Zac du Centre | (77 Eq. Logt.) |

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2007





RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS**

- **Opérations confiées à des aménageurs publics**
 - SERL
 - OPAC du Rhône
 - SEM Cité Internationale
 - SEM Lyon-Confluence
- **Présentation par opération**
 - du bilan actualisé
 - des participations restant à verser

IV - LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS**

- **Résultat consolidé des soldes bilan à fin d'opération par rapport aux bilans approuvés :**

| | |
|-------------|-------------|
| • CRAC 2005 | +21,433 M € |
| • CRAC 2006 | +17,684 M € |
- **Participations délibérées restant à verser :**

| | |
|-------------|-------------|
| • CRAC 2005 | 304,365 M € |
| • CRAC 2006 | 246,742 M € |

V - LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER**

- **Tous modes de réalisation confondus**

- Régie
- Conventonné
- Convention publique

▲ ACTIVITES

■ HABITAT

● MIXTE

V - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

- ✓ Depuis l'instruction fiscale du 16 juin 2006, le financement des opérations d'urbanisme peut être assuré par :
 - des participations des collectivités à l'équilibre des bilans :
 - participations non éligibles à la TVA, versées à partir des crédits de fonctionnement.
 - des participations des collectivités à la réalisation d'équipements :
 - participations éligibles à la TVA versées à partir de crédits d'investissement.
- ✓ Parallèlement, la collectivité peut également prendre en charge la réalisation et le financement de travaux primaires en régie ou en mandat. (Financement TTC à partir de la section d'investissement sauf budgets annexes)

IV - LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS
CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

- ✓ LES OPERATIONS
HORS POLITIQUE DE LA VILLE

| (en M € TTC) | 2006 | 2007 | SOLDE de 2008 à 2013 | SOLDE de 2014 à 2023 | TOTAL REPORT |
|-----------------------------------------------------|--------|--------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| BESOINS EN CREDITS D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| ZAC APPROUVEES | 13,208 | 16,281 | 73,024 | 0,606 | 73,630 |
| Primaires ZAC | 10,801 | 15,702 | 51,970 | 0,000 | 51,970 |
| Sub. Equipement | 2,407 | 0,579 | 21,054 | 0,606 | 21,660 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 | 25,143 | 24,284 | 81,125 | 6,734 | 87,859 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 + PROJETS | 25,143 | 24,284 | 93,950 | 16,130 | 110,086 |

V - LES FINANCEMENTS
PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

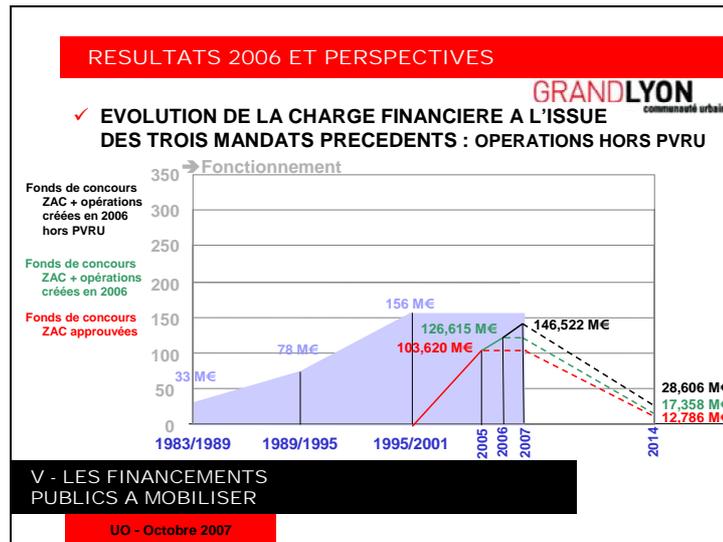
GRANDLYON
communauté urbaine

- ✓ LES OPERATIONS
HORS POLITIQUE DE LA VILLE

| (en M € hors champs d'application T.V.A.) | 2006 | 2007 | SOLDE de 2008 à 2013 | SOLDE de 2014 à 2023 | TOTAL REPORT |
|-----------------------------------------------------|--------|--------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| FONDS DE CONCOURS | | | | | |
| ZAC APPROUVEES | 13,508 | 17,655 | 90,839 | 12,786 | 103,620 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 | 13,508 | 17,655 | 109,257 | 17,358 | 126,615 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 + PROJETS | 13,508 | 17,655 | 117,916 | 28,606 | 146,522 |

V - LES FINANCEMENTS
PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007



RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES OPERATIONS PVRU :**

| (en M € TTC) | 2006 | 2007 | SOLDE de 2008 à 2013 | SOLDE de 2014 à 2023 | TOTAL REPORT |
|------------------------------------------------------|-------|-------|----------------------|----------------------|--------------|
| BESOINS EN CREDITS D'INVESTISSEMENT | | | | | |
| ZAC APPROUVEES | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 15,562 | 15,562 |
| Primaires ZAC | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |
| Sub. Equipement | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 15,562 | 15,562 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 | 0,000 | 0,000 | 32,208 | 27,544 | 59,752 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 + PROJETS | 0,000 | 0,000 | 43,658 | 47,544 | 91,202 |

V - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

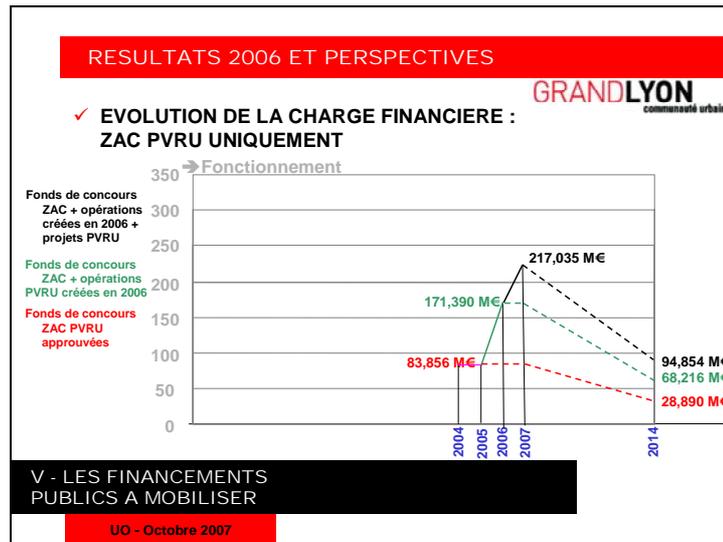
GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES OPERATIONS PVRU :**

| (en M € hors champs d'application T.V.A.) | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 à 2023 | TOTAL REPORT |
|------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|--------------|
| FONDS DE CONCOURS | | | | | | | | |
| ZAC APPROUVEES | 10,815 | 11,467 | 3,794 | 9,630 | 9,630 | 9,630 | 28,890 | 83,856 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 | 10,815 | 19,283 | 11,995 | 23,748 | 22,152 | 15,186 | 68,216 | 171,395 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 + PROJETS | 11,865 | 19,283 | 14,195 | 27,748 | 27,128 | 21,962 | 94,854 | 217,035 |

V - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007



RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **SYNTHESE DES BESOINS DE FINANCEMENT (PVRU ET HORS PVRU) EN INVESTISSEMENT**

| (en M € hors champs d'application T.V.A.) | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 à 2023 | TOTAL REPORT |
|-----------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|--------------|
| BESOINS EN CREDITS | | | | | | | | |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 + PROJETS | 42,450 | 20,500 | 11,490 | 35,510 | 12,190 | 11,622 | 63,678 | 201,288 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 | 40,459 | 16,583 | 5,621 | 31,219 | 7,238 | 8,462 | 34,278 | 147,612 |
| OPER. APPROUVEES | 35,757 | 13,407 | 1,348 | 18,165 | 0,000 | 0,597 | 16,168 | 89,192 |
| Primaires ZAC | 29,988 | 10,932 | 0,033 | 7,269 | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 51,970 |
| Subv. Equipement | 5,769 | 2,474 | 1,315 | 10,896 | 0,000 | 0,597 | 16,168 | 37,222 |

V - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007

RESULTATS 2006 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **SYNTHESE DES BESOINS DE FINANCEMENT (PVRU ET HORS PVRU) / EN FONCTIONNEMENT**

| (en M € hors champs d'application T.V.A.) | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 à 2023 | TOTAL REPORT |
|-----------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|--------------|
| BESOINS EN CREDITS | | | | | | | | |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 + PROJETS | 35,807 | 35,607 | 32,653 | 51,029 | 44,289 | 40,718 | 123,460 | 363,567 |
| ZAC APPROUVEES + ZAC CREEES EN 2006 | 34,757 | 35,607 | 30,452 | 47,028 | 35,652 | 28,941 | 85,574 | 298,005 |
| ZAC APPROUVEES | 34,757 | 27,790 | 20,251 | 28,910 | 17,130 | 16,966 | 41,676 | 187,476 |

V - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2007

